



Rapport d'activités 2010

Service public fédéral Chancellerie du Premier ministre

.be



La Présidence belge du Conseil de l'Union européenne a donné lieu à de nombreux événements. Les images des événements mêmes mais aussi le "making of" constituent le fil conducteur visuel, reconnaissable à la petite étoile blanche. Il n'y a pas d'autres légendes pour ces images. Toutes ces images sont © Chancellerie du Premier ministre.



Avant-propos

L'événement marquant de l'année 2010 restera pour la Chancellerie du Premier ministre la présidence belge de l'Union européenne. Dans des circonstances politiques difficiles pour notre pays, cette présidence a été menée avec succès par le Premier ministre et ses collaborateurs.

Le présent rapport met en avant les réalisations de la présidence. Notre Direction générale Communication externe a également contribué au succès du site web www.eutrio.be, des événements et activités soutenus par le gouvernement fédéral afin de promouvoir l'Europe et l'image de notre pays. La promotion de l'image de la Belgique est au cœur de nos préoccupations comme en témoigne la réalisation du film " Belgium beyond expectations ", projeté à de nombreuses reprises pendant la présidence, ainsi que dans le Pavillon belge durant l'Exposition universelle de Shanghai et dont la carrière internationale est loin d'être terminée.

Ce rapport met aussi en avant les projets menés par ou auxquels collaborent nos services d'encadrement et qui témoignent de la volonté d'améliorer l'efficacité et l'efficience de la gestion de nos ressources humaines, de notre budget et de notre ICT, sans oublier le développement d'un système de gestion environnementale, bénéficiant depuis 2007 de la reconnaissance EMAS. Les objectifs auxquels nous devons répondre dans ce cadre sont aussi soutenus par l'énergie " renouvelable " de la Green Team.

Le Comité de direction





2

Sommaire

Avant-propos	1
Organigramme de la Chancellerie du Premier ministre	4
Mission	5
Tâches essentielles	5
Structure	5

1. Les organes stratégiques	6
LA CELLULE STRATÉGIQUE	7
LE SECRÉTARIAT	7
LA CELLULE DE COORDINATION GÉNÉRALE DE LA POLITIQUE	7
2. Les organes de gestion	14
LE PRÉSIDENT DU COMITÉ DE DIRECTION	15
LE COMITÉ DE DIRECTION	15
LES SERVICES COMMUNS	16
Budget & Contrôle de la Gestion (B&CG)	16
La Green team	20
Technologie de l'Information et de la Communication (ICT)	21
Personnel et Organisation (P&O)	22
LES SERVICES D'APPUI	23
Le Service de Traduction	23
Secrétariat et Logistique	23

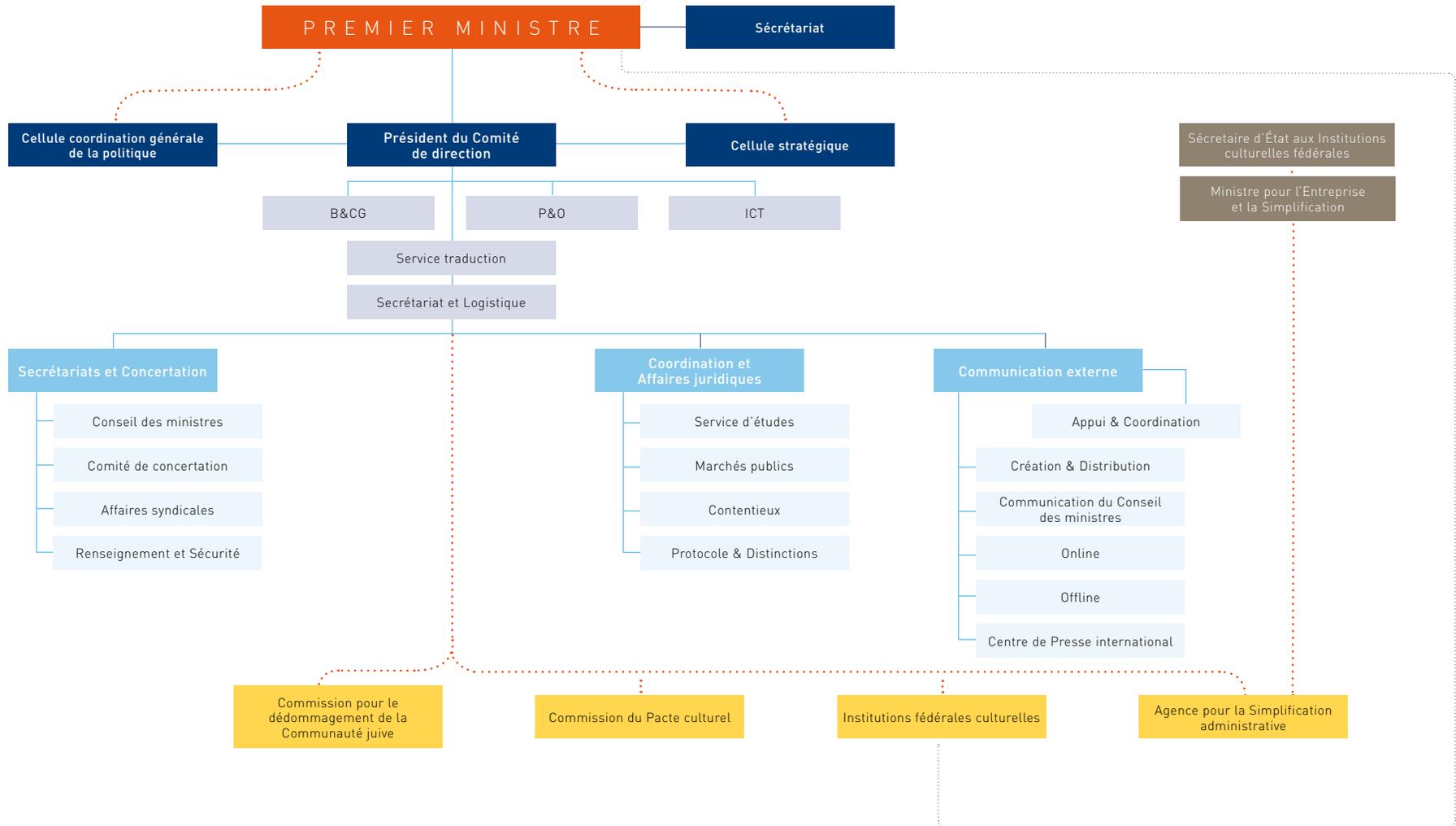
3. Les directions opérationnelles ou verticales	24
LA DIRECTION GÉNÉRALE SECRÉTARIATS ET CONCERTATION	25
Le Secrétariat du Conseil des ministres	25
Le Secrétariat du Comité de concertation	25
Le Service des Affaires syndicales	26
Le Secrétariat du Collège et du Comité ministériel du renseignement et de la sécurité	27
LA DIRECTION GÉNÉRALE COORDINATION ET AFFAIRES JURIDIQUES	28
Le Service d'Études	28
Le Service des Marchés publics	30
Le Service du Contentieux	31
Le Service Protocole et Distinctions honorifiques	31
LA DIRECTION GÉNÉRALE COMMUNICATION EXTERNE	34
Le Service Appui et Coordination	34
Le Service Création et Distribution	40
Le Service Offline	42
Le Service Communication du Conseil des ministres	45
Le Service Online et l'équipe Portail	46
Le Centre de Presse international au Résidence Palace (IPC)	48
4. L'Agence pour la Simplification administrative (ASA)	52
5. Les institutions culturelles fédérales	54
6. La Commission nationale permanente du Pacte culturel	55
UNE COMMISSION NATIONALE	55
UNE COMMISSION DE CONCILIATION	55

ENTRETIEN AVEC

Christophe Cuhe responsable environnement, Green Team	p. 20
Marianne Boriau & Lieven Botteldoorn responsables du projet Capelo	p. 22
Monique Wylock chef du Service Création et Distribution	p. 40
Isabelle Hoberg project manager du site www.eutrio.be	p. 49



Organigramme de la Chancellerie du Premier ministre



Mission

Le Service public fédéral Chancellerie du Premier ministre, ci-après nommé Chancellerie, a pour mission d'assurer le soutien du Premier ministre, sur les plans de la logistique, de l'administration, du contenu, des aspects juridiques et de la communication, pour la direction et la coordination de la politique gouvernementale. La politique gouvernementale est définie dans l'accord de Gouvernement, qui est élaboré au début de chaque législature et qui se traduit chaque année par la déclaration de politique fédérale et par le budget de l'année civile suivante.

Tâches essentielles

La Chancellerie incarne le symbole de la direction du pays. Les principales décisions politiques passent par le Conseil des ministres ou par le Comité de concertation, tous deux hébergés au "16".

La Chancellerie soutient le Premier ministre pour la direction et la coordination de la politique gouvernementale. Elle apporte ce soutien sur les plans de la logistique, de l'administration, des aspects juridiques et de la communication.

Fort de sa position centrale dans le paysage politique, ce service public fédéral a suscité une tradition d'expertise, de qualité, de mobilisation et d'expérience.

Il informe en outre les citoyens et les organisations du pays sur les activités politiques du gouvernement et des services publics fédéraux.

Enfin, la Chancellerie transmet une image de qualité de la Belgique dans le monde et ce, en recourant aux techniques de communication de pointe.

Structure

L'organigramme sur la page ci-contre illustre clairement où se situe la responsabilité du suivi de ces tâches essentielles. Au sein de la Chancellerie, on distingue des organes stratégiques, des organes de gestion et des directions opérationnelles.

La Chancellerie est également compétente pour un certain nombre de missions particulières et de commissions.

L'Agence pour la Simplification administrative (ASA) a été créée en 1998 au sein du SPF Chancellerie et vise à soutenir la politique de simplification du gouvernement, et, plus particulièrement, celle du ministre pour l'Entreprise et la Simplification.



1. Les organes stratégiques



LA CELLULE STRATÉGIQUE

La Cellule stratégique est composée d'un directeur et de conseillers qui suivent avec les ministres compétents concernés les dossiers qui doivent être négociés au sein du gouvernement. En concertation avec le Président du Comité de direction, la Cellule stratégique se charge de la préparation au niveau du contenu et de l'assistance technique des dossiers du Conseil des ministres ainsi que de la planification et de la réalisation des intentions stratégiques reprises dans la déclaration de politique annuelle du gouvernement.

Une collaboration étroite avec les régions et les institutions internationales permet de réaliser ces objectifs stratégiques.

LE SECRÉTARIAT

Le Secrétariat du Premier ministre comprend ses porte-parole, son secrétariat personnel et un certain nombre de collaborateurs d'exécution. Le Secrétariat assure le soutien direct du chef du gouvernement au niveau politique et logistique.

LA CELLULE DE COORDINATION GÉNÉRALE DE LA POLITIQUE

La Cellule de coordination générale de la politique, placée sous la direction du Président du Comité de direction de la Chancellerie, comprend les conseillers et les collaborateurs chargés de la préparation, de la coordination et de l'évaluation de la politique du gouvernement. Cette cellule s'occupe de la coordination et du suivi de la politique du gouvernement, et cela depuis la préparation et l'élaboration de dossiers spécifiques, leur approbation en Conseil des ministres, la signature par le Chef de l'État des arrêtés royaux et les lois approuvés par le Parlement, jusqu'à leur publication finale au Moniteur Belge.

La Cellule de coordination générale de la politique est également responsable pour les réformes institutionnelles, les relations avec le Parlement et le Comité de concertation entre le gouvernement fédéral et les gouvernements des Communautés et des Régions.



★ ★ ★
Important
en
2010
★

L'année 2010 a été principalement marquée par la Présidence belge du Conseil de l'Union européenne, à laquelle se sont attelés les organes stratégiques du Premier ministre en étroite collaboration avec les autres services de la Chancellerie afin de faire de cette présidence une réussite.

01/07/2010... >... La Présidence belge du Conseil de l'Union européenne... >...

Le Ministre des Affaires étrangères Steven Vanackere, le Premier ministre Yves Leterme et le secrétaire d'État aux Affaires européennes Olivier Chastel présentent le programme de la Présidence belge lors d'une conférence de presse.

25/06/2010



La Présidence belge du Conseil de l'UE commence de manière festive au château royal de Laeken.

02/07/2010



En 2010, l'accent a été mis plus particulièrement sur la **lutte contre la crise économique**. L'objectif d'une meilleure coordination au niveau européen s'est concrétisé notamment à travers les mesures suivantes :

– la **mise en place** d'un mécanisme de stabilité (dispositif de gestion des crises dans la zone euro),

- le **lancement** du Semestre européen (cycle de renforcement de la coordination des politiques budgétaires et économiques),
- la **régulation** du secteur financier par la création d'organes européens de supervision et l'approbation d'une directive sur les fonds d'investissement alternatifs.

Cette année de Présidence a également été marquée par d'importantes **réformes structurelles à long terme**, comme la mise en œuvre de la Stratégie pour la croissance et l'emploi (UE 2020), l'approbation du budget européen 2011 pour la première fois en pleine association avec le Parlement européen.

...>...La Présidence belge du Conseil de l'Union européenne...>...

Le Premier ministre Yves Leterme accueille le Président de la Commission européenne José Manuel Barroso, avant le début de la réunion avec les représentants des quatre gouvernements belges et les commissaires européens.

02/07/2010



Photo de groupe des représentants des gouvernements belges et des commissaires européens devant le Palais d'Egmont.

02/07/2010



Le ministre espagnol des Affaires étrangères, Miguel Angel Moratinos, passe le flambeau de la présidence au Premier ministre Yves Leterme, au château royal de Laeken.

02/07/2010



C'est également sous la Présidence belge qu'après 30 ans d'impasse, un réel progrès a été accompli en ce qui concerne le **brevet européen**, grâce au recours à la méthode de coopération renforcée. Dans l'optique de stimuler l'innovation, les coûts pour une demande de brevet passeront de 30.000 à environ 2.500 euros.

En matière de politique extérieure européenne, une des priorités absolues de l'année 2010 fut la mise sur pied du **Service européen pour l'Action extérieure**. Ce service diplomatique a pu formellement démarrer le 1er décembre 2010 grâce, notamment, au soutien de la Belgique.

Epinglons également la signature de **l'accord de libre-échange entre l'Union et la Corée du Sud**, un des accords commerciaux les plus ambitieux conclus par l'Union européenne.

...>...La Présidence belge du Conseil de l'Union européenne...>...

Le Président de la Banque centrale européenne (BCE), Jean-Claude Trichet, le Ministre des Finances, Didier Reynders, et le Commissaire européen Olli Rehn après une réunion ECOFIN dans le cadre de la présidence. Les réunions ECOFIN ont été un succès avec le lancement du Semestre européen, l'accord sur la supervision du secteur financier et la confection du budget européen pour 2011.

30/09/2010



Le Premier ministre Yves Leterme, le Président coréen Lee Myung Bak, le Président du Conseil de l'UE Herman Van Rompuy, le Premier ministre du Cambodge Hun Sen, le Président de la Commission européenne José Manuel Barroso et le Premier ministre du Laos Bouasone Bouphavanh lors du sommet Asie-Europe (ASEM 8). A l'occasion de ce sommet de l'ASEM, un accord de libre-échange important entre l'Union et la Corée du Sud a été conclu.

05/10/2010



Les organes stratégiques du Premier ministre se sont beaucoup impliqués dans l'organisation du **8^e Sommet de l'ASEM (Asie - Europe)**, qui s'est déroulé les 5 et 6 octobre 2010 à Bruxelles et a rassemblé une quarantaine de chefs d'État et de gouvernement. Cette réunion a été également un des événements importants de la Présidence belge.

En ce qui concerne le climat et la biodiversité, les **sommets de Nagoya et de Cancun** ont été couronnés de succès. Sous l'impulsion de la Présidence belge, l'Union européenne a pu y arrêter une position unanime et cohérente.

...>...La Présidence belge du Conseil de l'Union européenne...>...31/12/2010

Le Premier ministre Yves Leterme lors du Conseil européen du 16 décembre 2010. Avec de gauche à droite (en bas) Nicolas Sarkozy (Président français), Dalia Gribauskaite (Présidente de la Lituanie) et Herman Van Rompuy (Président du Conseil européen). En haut, de gauche à droite: Borut Pahor (Premier ministre de la Slovénie, qui a démissionné entre-temps), José Socrates (Premier ministre du Portugal), Angela Merkel (Chancelière allemande), Mari Kiviniemi (Premier ministre de Finlande) et Werner Faymann (Chancelier fédéral d'Autriche)

16/12/2010



© Council of the EU (Christos Dogas)

Le Premier ministre Yves Leterme et les représentants des quatre gouvernements belges donnent une conférence de presse commune.

20/12/2010



© EU Belgian presidency



"Merci pour ce magnifique événement. Je n'ai jamais rien vu d'aussi impressionnant."

- un spectateur





2. Les organes de gestion



LE PRÉSIDENT DU COMITÉ DE DIRECTION

Le Président du Comité de direction est le chef de la Chancellerie. Il est responsable de la gestion opérationnelle. Les points de départ pour toutes les activités des services de la Chancellerie sont le plan stratégique et le calendrier du Président du Comité de direction. Le Président fixe, en concertation avec le Premier ministre, le calendrier des activités pour la prochaine année politique. Dans ce calendrier sont planifiées toutes les activités prévues, tant sur le plan national que sur le plan international. Ce calendrier est bien évidemment adapté en permanence en fonction des circonstances.

LE COMITÉ DE DIRECTION

Le Comité de direction est présidé par le Président et est composé des personnes suivantes :

- les chefs des services opérationnels
- les directeurs fonctionnels des services d'encadrement
- le directeur de la Cellule stratégique.

Le Comité est chargé de la gestion de la Chancellerie. Lors des réunions mensuelles, le Comité formule toute proposition utile pour optimiser le fonctionnement du SPF et assure la coordination entre les différents services. Le Comité de direction a également pour mission de présenter le projet de budget et de veiller à son exécution.



LES SERVICES COMMUNS

Pour optimiser le fonctionnement des quatre services publics fédéraux horizontaux, dont la Chancellerie, les présidents ont décidé en 2003 d'organiser les services d'encadrement autant que possible de manière commune, d'où le nom de " Shared Services " ou " Services communs ". Ces services communs assurent les missions en matière de budget et contrôle de la gestion et ICT pour les SPF Chancellerie, Budget et Contrôle de la Gestion et Technologie de l'Information et de la Communication.

Budget et Contrôle de la Gestion (B&CG)

Le Service d'encadrement Budget et Contrôle de la Gestion gère le processus financier du SPF Chancellerie du Premier ministre et est responsable du contrôle interne et du contrôle de gestion qui s'y rapportent. Les départements B&CG au sein des deux SPF horizontaux, à savoir, la Chancellerie et B&CG, sont dirigés par un seul directeur d'encadrement (installé à la Chancellerie). Le service soutient le Comité de direction et le management de ligne de la Chancellerie en matière de planification financière, de suivi et d'évaluation. Il encourage l'utilisation du budget en

tant qu'instrument de planification et en tant qu'aide dans la prise de décision. L'optimisation des différents processus constitue également une préoccupation permanente.

Le Service d'encadrement B&CG élabore une proposition de budget sur la base des objectifs stratégiques et opérationnels de la Chancellerie et tient la comptabilité. Le service informe le Comité de direction de l'évolution du budget et de la planification. Ainsi, tous les mois, le service d'encadrement établit des tableaux de bord qui permettent de suivre avec exactitude l'évolution des dépenses. B&CG dépose les comptes annuels et évalue le budget exécuté. Le service est également

responsable du contrôle de la gestion des processus budgétaires. Pour les tâches quotidiennes, le service entretient des contacts réguliers avec l'Inspection des Finances, le SPF Budget et Contrôle de la Gestion, la Cour des comptes et le Contrôleur des engagements. Enfin, le service d'encadrement B&CG joue un rôle important dans la sensibilisation au thème de l'intégrité.

Le Service d'encadrement Budget et Contrôle de la Gestion est chargé de la gestion complète du budget du SPF Chancellerie et du SPF B&CG, à savoir :

- la rédaction du budget
- le contrôle de l'exécution du budget
- le suivi des dossiers budgétaires



Les initiatives suivantes ont été exécutées en 2010 :

- renforcement de l'intégrité du cycle de planification, établissement du budget et évaluation du budget
- introduction d'un contrôle interne efficace sur le plan financier
- élaboration de tableaux de bord en matière d'exécution du planning, d'utilisation des crédits, de délais de traitement des factures, ...
- rapports adaptés aux services
- rapport trimestriel concernant l'exécution du budget
- amélioration du suivi des recettes
- appui des différents services
- lancement de l'adaptation des procédures (dans le cadre de nouvelles règles)

- depuis 2009, le service d'encadrement B&CG travaille avec le système ERP " FEDCOM " sur la base d'une comptabilité en partie double.

La comptabilité en partie double grâce à FEDCOM

Pour la première fois en 2010, les comptes d'exécution de l'année 2009 pour le SPF Chancellerie du Premier ministre ont été établis, tant en comptabilité budgétaire (comme cela se faisait toujours précédemment), qu'en comptabilité générale (en partie double). Il s'agit d'une des réalisations rendues possibles par l'utilisation de l'outil FEDCOM.

Cela a permis de dresser, pour la Chancellerie :

- le bilan au 31 décembre 2009 : état de l'actif et du passif
- le compte de résultats pour l'année 2009.

Pour le **bilan**, une des nouvelles notions comptables est la valorisation des actifs immobilisés. Pour ce premier exercice, n'ont été prises en compte que les acquisitions de l'année 2009, valorisées après amortissements à un total de 1.444.849 euros. L'objectif en la matière est de comptabiliser d'ici au 31 décembre 2012 tous les actifs immobilisés du SPF, y compris ceux acquis avant la mise en place de FEDCOM.

Le **compte de résultats** fait la différence entre les recettes et les dépenses propres à l'année 2009. Les dépenses de la Chancellerie y sont présentées suivant le plan comptable établi pour l'État fédéral.

Outre les dépenses classiques (de fonctionnement, frais de personnel, etc.), apparaissent donc aussi les amortissements annuels sur actifs immobilisés. Pour l'année 2009, ils s'élevaient à 109.632 euros.

Création du Comité d'Audit

Le Comité d'Audit de l'Administration fédérale (CAAF) a été créé au printemps 2010 (AR du 17 août 2010). La Chancellerie assure l'encadrement et le secrétariat du CAAF.

- le suivi des dépenses et des paiements
- le suivi des recettes l'exécution de la comptabilité
- la rédaction des comptes.

Le service travaille en étroite collaboration avec les autres services d'encadrement.

Le service d'encadrement est en outre chargé :

- de l'appui des cellules stratégiques dans l'exécution de leur budget
- du suivi du budget de l'IPC, service de l'État à gestion séparée
- du suivi des comptes de trésorerie (partenariat UE et collaboration avec les autres SPF)
- du suivi des certificats EMAS et ISO.

Dans la première phase, on s'est efforcé de garantir le fonctionnement pratique et l'encadrement. En 2010, les tâches principales du secrétariat ont été les suivantes :

- organisation des réunions (10)
- rédaction des procès-verbaux et suivi des tâches assignées
- collecte et suivi des rapports des différentes institutions (21), sur la base de l'article 21 de l'AR (rapports concernant le contrôle interne et la position de l'audit interne)
- organisation du secrétariat.

Les indicateurs du service d'encadrement B&CG

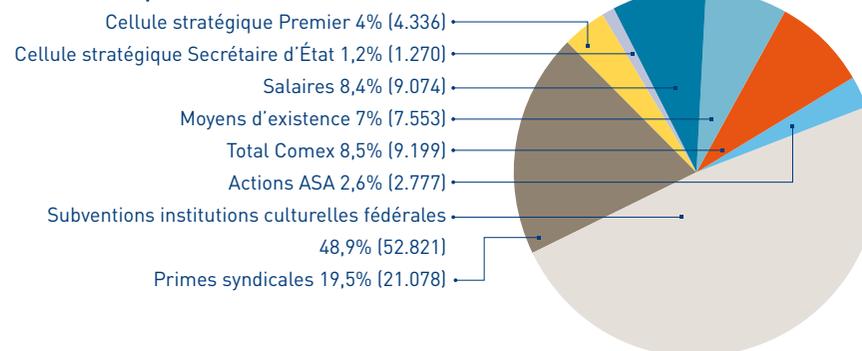
CONSÉQUENCES FAVORABLES DU NOUVEAU TRAITEMENT COMPTABLE AVEC FEDCOM

Année	Nombre d'engagements/ bons de commande	Nombre de paiements/ factures	Délai moyen de paiement SPF
2008	693	5.635	40 jours
2009	3.120	6.408	29 jours
2010	3.537	6.840	26 jours

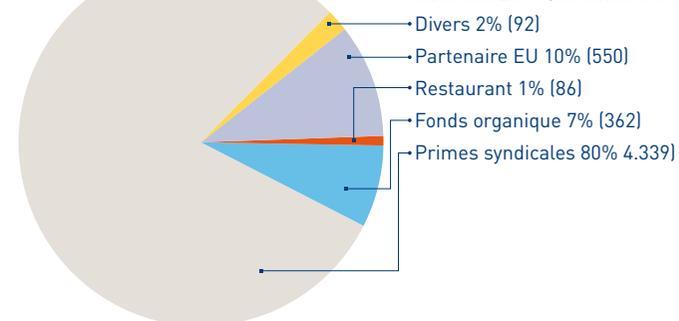
Le nombre d'engagements augmente fortement à partir de 2009. En effet, à partir de ce moment-là, avec l'introduction de FEDCOM, on ne travaille plus avec des engagements provisionnels mais avec des bons de commande concrets.

EXÉCUTION DU BUDGET EN MILLIERS D'EUROS

Dépenses 2010 (en milliers d'euros)



Recettes 2010 (en milliers d'euros)



La Green Team

UNE ÉQUIPE D'ÉNERGIES RENOUVELABLES

La Green Team de la Chancellerie rassemble des collègues sensibilisés aux problèmes de l'environnement. Elle a vu le jour le 12 décembre 2007, avec l'approbation du Comité de direction.

La Green Team est soucieuse de l'environnement. L'équipe soutient le responsable environnement et contribue ainsi au bon fonctionnement de notre système de gestion environnementale. Le fait de rassembler des personnes issues des différents services de la Chancellerie permet des échanges d'idées passionnants, qui peuvent à leur tour mener à l'organisation de différentes **activités et**

actions de sensibilisation destinées à l'ensemble du personnel. Les membres de la Green Team participent d'ailleurs activement à ces actions.

Depuis 2004, chaque service public fédéral dispose en outre d'une Cellule développement durable (DD). C'est donc également le cas pour la Chancellerie. Ce groupe de travail contribue à l'élaboration d'une politique transversale de développement durable. La Cellule DD a, entre autres, pour mission de rédiger un plan d'action annuel reprenant les actions que le service concerné entreprendra cette année-là autour du développement durable. Plusieurs membres de la Cellule DD font également partie de la Green Team et se chargent de l'interaction nécessaire.

Le Comité de direction s'est engagé à atteindre quatre objectifs environnementaux pendant la période 2010-2012 :

- diminution de la consommation de papier
- diminution de la production de CO2, via la réalisation d'une " empreinte carbone "
- augmentation de la proportion de marchés publics durables de travaux, de fournitures et de services
- mise en place de tableaux de bord intégrés.

...>...La Green Team...>...

★ ★ ★
Important
en
2010
★



Le jeudi **21 octobre 2010**, Journée du Développement durable, la Chancellerie a lancé une campagne de sensibilisation aux économies d'énergie. Cette campagne nous a été proposée par Fedesco. Elle s'étendra sur une période de deux ans et a pour objectif d'économiser 100.000 kWh, ce qui équivaut à 3 % de notre consommation annuelle. La campagne a été lancée avec l'installation d'un bureau factice, qui avait pour objectif d'attirer l'attention du personnel sur le fait qu'il peut lui-même faire la différence en matière

d'économies d'énergie sur le lieu du travail.

Le Comité de direction et Fedesco se sont engagés à mener cette campagne à bonne fin en signant la 'Charte pour une campagne de sensibilisation réussie'.

La Chancellerie a également désigné deux relais-énergie, Catherine Lombard et Sara Buys, qui sont chargés de l'exécution de la campagne. Elles sont les personnes de contact au sein de la Chancellerie pour toutes questions et

remarques à propos de la campagne énergie.

Afin de répondre au mieux aux attentes du personnel, celui-ci a eu l'occasion, au début de la campagne, de remplir une brève enquête : l'écoscan. Dans deux ans, le personnel pourra à nouveau remplir l'écoscan afin d'évaluer les efforts fournis. Tous les membres du personnel ont, en outre, reçu un petit cadeau durable à l'issue du questionnaire, à savoir une lampe de poche dynamo.

...>...La Green Team...>...

Début du printemps : " Je donne vie à ma planète " Distribution de plantes pour sensibiliser à la biodiversité dans les jardins (www.jedonnevieeamaplanete.be)



Exposition interactive " Consumo ergo sum " dans la bibliothèque du " 16 "



Journée du Développement durable : toute la Chancellerie se mobilise !



Lancement de la Campagne " Energie "



Distribution du calendrier de Bruxelles-Environnement : l'alimentation durable sera un des thèmes privilégiés par la Green Team en 2011.



Est-ce utile d'avoir un certificat EMAS ?

Oui. Cette reconnaissance internationale prouve, d'une part, que la Chancellerie a mis en place un système de gestion environnementale qui répond à des exigences clairement définies, d'autre part, qu'elle s'est engagée à améliorer ses performances environnementales. La transparence et la crédibilité sont renforcées par le contrôle de vérificateurs indépendants agréés par l'Union européenne ainsi que par la publication d'une déclaration environnementale, qui explicite toute la démarche. <http://chancellerie.belgium.be/fr> (cliquez sur engagement pour l'environnement, Déclaration environnementale 2010)

L'engouement actuel pour l'environnement est-il à la mode ?

Non, au contraire. Le fait qu'on en entende de plus en plus parler montre que notre société a pris conscience que nos décisions doivent non seulement prendre en compte les aspects économiques et sociaux, mais aussi les aspects environnementaux. *Si, comme l'a défini le Rapport Brundtland en 1987, le Développement durable doit " répondre aux besoins des générations actuelles sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs ", il n'est pas question de mode, mais d'une nécessité absolue.*

EMAS, est-ce facile en pratique ?

Bien sûr que oui ! Quand je considère le soutien que m'apportent le SPP Développement durable, la Régie des bâtiments, Fedesco (société de services énergétiques créée par le gouvernement fédéral) et les Responsables Environnement des autres SPF, j'ai l'impression d'être porté par une grande vague. C'est assez agréable en fait de naviguer de concert dans une même direction.

Plus concrètement encore. Au sein même de la Chancellerie, je peux compter sur l'appui du Comité de direction, de notre Cellule Développement durable, des membres des organes stratégiques et de l'administration, mais aussi sur quelques fidèles collègues, spécialement intéressés par la problématique environnementale. Ces derniers, avec leur motivation et leur enthousiasme, me poussent à avancer toujours plus loin et je les en remercie : ils forment, comment dit-on encore..., ah oui, la **Green Team**.

EMAS, QU'EST-CE QUE C'EST ?

EMAS EST L'ACRONYME DE " ECO-MANAGEMENT AND AUDIT SCHEME ". IL S'AGIT D'UN SYSTÈME MIS EN PLACE PAR L'UNION EUROPÉENNE POUR ENCOURAGER LES ORGANISATIONS À MIEUX GÉRER LEURS IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT.



Une conclusion ?
Je terminerai en me référant au Règlement européen : c'est à nous d'agir!

Est-ce utile d'avoir un certificat EMAS ?

Non. Si la Chancellerie est reprise depuis 2007 dans la liste européenne des sites enregistrés dans le système communautaire de management environnemental et d'audit, c'est une belle publicité, mais ce n'est pas primordial. Il ne faut pas confondre la fin et les moyens. Les actions réalisées pour gérer au mieux l'ensemble de ses impacts environnementaux constituent le seul vrai objectif à poursuivre.

L'engouement actuel pour l'environnement est-il à la mode ?

Oui, en effet. Dans le contexte globalisé qui est désormais le nôtre, nous nous sentons de plus en plus concernés par les événements et les catastrophes qui se passent à des milliers de kilomètres de chez nous, qu'ils soient climatiques, écologiques ou autres.

L'environnement, c'est le milieu dans lequel nous vivons ; il inclut l'air, l'eau, le sol, les ressources naturelles, la flore, la faune, les êtres humains et leurs interrelations. Dans ce cadre, se préoccuper de l'influence que nous pouvons avoir sur notre planète est plus que jamais d'actualité.

EMAS, est-ce facile en pratique ?

Oh, non ! Dans EMAS, il est question d'environnement, mais aussi d'une gestion intégrée et transparente. Ce qui signifie pas moins de 21 procédures (analyse environnementale, réglementation, formation, communication, maîtrise opérationnelle, situations d'urgence, mesurage, gestion des non-conformités, audit interne, revue de direction, ...) et 25 registres (aspects directs et indirects, autorisations et permis, responsabilités, terminologie, documentation, achats, déchets, accidents environnementaux, indicateurs, enregistrements,...) qui doivent être continuellement tenus à jour. La charge administrative est lourde, même si c'est elle qui permet aux auditeurs de vérifier le bon fonctionnement du système.

Plus fondamentalement, le principe d'amélioration continue au cœur d'EMAS rend par définition le voyage sans fin. Le développement durable ne s'arrêtera pas demain et c'est ça qui rend le défi que la Chancellerie et notre société doivent relever, encore plus intéressant.

Technologie de l'Information et de la Communication (ICT)

E-PREMIER

L'application e-Premier a été développée en 2006 et 2007. Depuis, cette application workflow est utilisée pour le suivi, le traitement et le règlement des dossiers à l'ordre du jour du Conseil des ministres et du Comité de concertation. Afin d'augmenter encore le nombre d'utilisateurs en 2011, la Chancellerie a investi de manière proactive pour améliorer les performances du système. Les interventions au niveau de celui-ci sont assez fondamentales. Les résultats pour les utilisateurs fédéraux et régionaux seront visibles au printemps 2011.

STATISTIQUES UE

Chaque année, les États membres de l'Union européenne doivent remettre un rapport statistique en matière de marchés publics à la Commission européenne, et ce, conformément aux articles 75 et 76 de la directive 2004/18/CE du 31 mars 2004.

Ce rapport a deux objectifs :

- permettre à l'Union européenne de remplir ses obligations vis-à-vis des pays tiers qui ont signé " l'Accord sur les marchés publics " dans le cadre de l'Organisation mondiale du Commerce
- offrir à la Commission européenne la possibilité de vérifier dans quelle mesure les États membres respectent les dispositions du droit communautaire en matière de marchés publics

Pour la Belgique, c'est la Chancellerie qui est chargée de la collecte et du traitement des données demandées. Afin de pouvoir répondre aux nouvelles

directives européennes en la matière, un marché pour le développement d'une nouvelle application a été attribué. Cette nouvelle application sera opérationnelle mi-2011.

WIFI

Dans le courant de l'année, toutes les salles de réunion du 16, rue de la Loi ont été équipées de facilités WIFI. Ce projet a été réalisé à l'automne 2010 et offre aux collaborateurs internes de la Chancellerie et aux utilisateurs externes (par exemple, collaborateurs de différentes cellules stratégiques ou visiteurs) une connexion sans fil et sécurisée au réseau de la Chancellerie et à l'internet.

APPUI DE LA PRÉSIDENTIE BELGE

La Chancellerie du Premier ministre et le Centre de Presse international ont hébergé et géré le site de la Présidence belge de l'UE (www.eutrio.be) et les accréditations des participants aux réunions européennes pendant la seconde moitié de 2010, et ce, avec la collaboration du SPF Affaires étrangères et du SPF Fedict. L'infrastructure était située dans les centres de données du SPF Chancellerie du Premier ministre et la gestion a été assurée par l'équipe ICT de ICT Shared Services. Tout s'est très bien déroulé grâce à la collaboration efficace entre les partenaires concernés. Les réactions de la presse, du public et des autorités européennes étaient dès lors élogieuses. Pour le site web, la Direction générale Communication externe de la Chancellerie a opté pour l'application open source Drupal, complétée par

quelques modules sur mesure. Le choix de l'open source a été très bien accueilli et a considérablement fait croître l'intérêt des autorités européennes pour les solutions open source.

Entre juillet 2010 et décembre 2010, plus de 750.000 visiteurs ont visité le site www.eutrio.be, ce qui constitue une moyenne de 4.500 visiteurs par jour calendrier. Les jours où des événements avaient lieu, des pics jusqu'à 13.000 visiteurs par jour ont été notés.

LA DIRECTIVE EUROPÉENNE SERVICES

L'article 7 de la Directive européenne Services oblige les autorités à mettre à disposition en un seul endroit, toutes les procédures et formalités importantes, destinées aux entreprises qui souhaitent s'établir dans un pays de l'Union européenne. En Belgique, l'Agence pour la Simplification administrative de la Chancellerie s'est occupée de l'installation et du développement d'un site portail fédéral, intitulé business.belgium.be. Ce site portail est alimenté par une plate-forme de collaboration commune, appelée " SharePoint ".

La gestion et l'hébergement de cette plate-forme SharePoint sont assurés par le service ICT des Shared Services. En 2011, les fonctionnalités de cette plate-forme seront complétées conformément à la directive européenne sur la réutilisation des informations publiques. Cette directive donne des instructions sur la manière dont les États membres doivent régler la réutilisation des documents publics.



Personnel et Organisation (P&O)

COMMUNICATION INTERNE

La communication interne est un pilier majeur dans la mise en place d'une politique stratégique des ressources humaines. Il convient non seulement d'attirer des collaborateurs de talent, mais aussi de les garder. Une bonne communication interne motive les collaborateurs et augmente leur implication dans le fonctionnement de la Chancellerie. Des initiatives pour améliorer la communication interne sont prises en permanence.

GESTION DES CONNAISSANCES ET DES COMPETENCES

Le développement des connaissances et des compétences constitue un deuxième pilier important dans la mise en place d'une politique stratégique des ressources humaines. En 2010 aussi, le service d'encadrement P&O a investi dans une politique de formation solide pour ses collaborateurs. Grâce à une collaboration efficace entre les coordinateurs des ressources humaines et les gestionnaires de dossiers P&O, les collaborateurs ont été invités à s'inscrire à des formations nécessaires aux besoins de leur service. Ils ont ainsi pu appliquer rapidement les nouvelles compétences acquises dans leur travail quotidien. Une fois acquises, les compétences doivent aussi être entretenues et développées. C'est à cela que servent les cercles de développement. Leur importance a été

soulignée lors de plusieurs sessions d'information et d'actions auprès des dirigeants et leurs équipes. C'est ainsi que la Chancellerie peut investir à long terme dans ses collaborateurs et que les connaissances acquises peuvent être préservées et transmises.

GESTION EFFICACE ET E-HR

En 2010, de nouvelles initiatives ont permis un traitement encore plus efficace des dossiers du personnel. Chaque membre du personnel est payé à temps, les congés et les absences sont suivis de manière efficace et les demandes de télétravail sont traitées dans les meilleurs délais. La Chancellerie fait partie des administrations pilotes du projet e-HR. Les gestionnaires de dossiers actualisent en permanence la base de données du personnel, ce qui permet de fournir à tout instant des données exactes pour les statistiques du personnel. Ceci garantit également une communication qualitative à destination des parties prenantes concernées. Le résultat peut être consulté, entre autres, sur www.pdata.be.



ENTRETIEN AVEC

Marianne Boriau & Lieven Botteldoorn, responsables du projet Capelo



Qu'est-ce que le projet Capelo ?

Capelo signifie **Carrière publique électronique - Elektronische loopbaan overheid**. L'initiative émane du Service des Pensions du Secteur public. Le but est de réaliser une banque de données des carrières du secteur public.

En quoi Capelo constitue un plus pour les membres du personnel ?

Il y a plusieurs avantages à ce système :

Pour les futurs pensionnés :

- cet outil permet au Service des Pensions de délivrer un aperçu de carrière et une estimation de pension à l'ensemble du personnel du secteur public. Les membres du personnel âgés de 55 ans et plus pourront consulter leurs propres informations pour avoir une projection de leur future pension.

Pour les employeurs :

- Capelo est synonyme de simplification administrative

- le dossier de pension de format papier est remplacé par un dossier électronique.

Pour le Service des Pensions du Secteur public :

- Capelo est synonyme de simplification administrative
- Capelo permet d'accélérer le flux d'information.

Comment le projet a-t-il été mis en place au sein du Service d'encadrement P&O ?

Nous avons été invités par le Service des Pensions du Secteur public et le Services des Dépenses fixes à de nombreuses séances d'information. Ce dernier charge actuellement des données pertinentes dans le système. Les différents services d'encadrement P&O y inséreront progressivement l'historique de la carrière de tous les agents. Le programme sera totalement opérationnel en 2012.

LES SERVICES D'APPUI

Le Service de Traduction

Le Service de Traduction est chargé des traductions de textes et des traductions simultanées. Les textes sont très divers et abordent bon nombre de domaines. Des collaborateurs assurent également la traduction simultanée lors des réunions du Conseil des ministres, du Cabinet ministériel restreint (Kern), du Comité de concertation, du Comité A, du Comité de secteur, des réunions de la Commission du pacte culturel, des conférences de presse et d'autres réunions formelles et informelles. Les services peuvent aussi faire appel au Service de Traduction pour des questions et des difficultés d'ordre linguistique. Les activités du Service de Traduction, qui est étroitement lié au fonctionnement du gouvernement, suivent donc l'actualité de très près. Le Service de Traduction est disponible 24h/24, et ce, toute l'année. A cet effet, les collaborateurs assurent un service de garde qui est joignable à tout moment pour des traductions urgentes ou des réunions.

Secrétariat et Logistique

En 2010, le service Secrétariat et Logistique n'a pas pris d'initiatives ou d'actions particulières. Comme il est de mise en période d'affaires courantes, le service s'est limité à la gestion de routine, en respectant la discipline budgétaire prescrite par la circulaire en la matière.





3. Les directions opérationnelles ou verticales

LA DIRECTION GÉNÉRALE SECRÉTARIATS ET CONCERTATION



La Direction Secrétariats et Concertation compte quatre services de secrétariat :

- le Secrétariat du Conseil des ministres
- le Secrétariat du Comité de concertation
- le Secrétariat des deux comités de négociation syndicale (Comité A et Comité de Secteur I)
- le Secrétariat du Collège et du Comité ministériel du renseignement et de la sécurité.

Le Secrétariat du Conseil des ministres

Ce Secrétariat assure toutes les activités administratives et logistiques liées aux réunions du Conseil des ministres :

- instruire et archiver, tant électroniquement que physiquement, les dossiers
- rédiger et envoyer l'ordre du jour
- organiser les réunions
- communiquer, dans les meilleurs délais, les résultats des décisions (notifications) prises au sein du gouvernement fédéral.

Malgré le transfert important de compétences du niveau fédéral aux entités fédérées, le Conseil des ministres reste un des lieux clés de la politique belge.

Le Secrétariat du Comité de concertation

Le Comité de concertation est composé de ministres du gouvernement fédéral et des gouvernements des Communautés et Régions. Cette assemblée débat des différents dossiers qui, dans le cadre d'une bonne gouvernance, nécessitent une collaboration entre les différents niveaux de pouvoir et doivent être vérifiés en ce qui concerne les différentes compétences. Le Comité de concertation se réunit habituellement une fois par mois.

Son Secrétariat assure toutes les activités administratives et logistiques des réunions :

- instruire les dossiers introduits
- rédiger et envoyer l'ordre du jour
- organiser les réunions
- communiquer rapidement les résultats des décisions prises tant au sein du gouvernement fédéral qu'au sein des gouvernements des entités fédérées, sous forme de notifications.

Outre ses activités directement liées aux réunions, le Secrétariat du Comité de concertation est également chargé du suivi de l'état d'avancement des accords de coopération entre les diverses entités et de la publication des accords de coopération auxquels l'État fédéral est associé.

Il centralise aussi toutes les informations liées aux dix-huit Conférences interministérielles, que ce soit au niveau des données, des réunions ou des rapports. Ces Conférences sont une émanation du Comité de concertation et travaillent sur des thèmes précis qui peuvent être directement fonction de l'actualité.

Le Service des Affaires syndicales

Ce service assure le secrétariat des deux comités de négociation syndicale : le Comité A et le Comité de Secteur I " Administration générale ".

Les deux comités sont composés d'une délégation de l'autorité et des organisations syndicales représentatives dans le secteur public. Ils sont présidés par le Premier ministre.

Les délégations négocient notamment :

- le statut administratif
- le régime pécuniaire
- les pensions
- la durée et l'organisation du travail.

LE COMITÉ A

Ce Comité, commun à l'ensemble des services publics, est compétent pour des matières qui concernent tous les fonctionnaires (niveaux local, provincial, entités fédérées, fédéral). La délégation de l'autorité se compose des ministres fédéraux ainsi que des représentants des entités fédérées. Au sein du Comité A, des accords intersectoriels sont également conclus. Ce sont des " accords-cadres " dans lesquels l'autorité s'engage à réaliser certains aspects concernant notamment l'emploi, les conditions de travail, les pensions et les relations sociales.



LE COMITÉ DE SECTEUR I " ADMINISTRATION GÉNÉRALE "

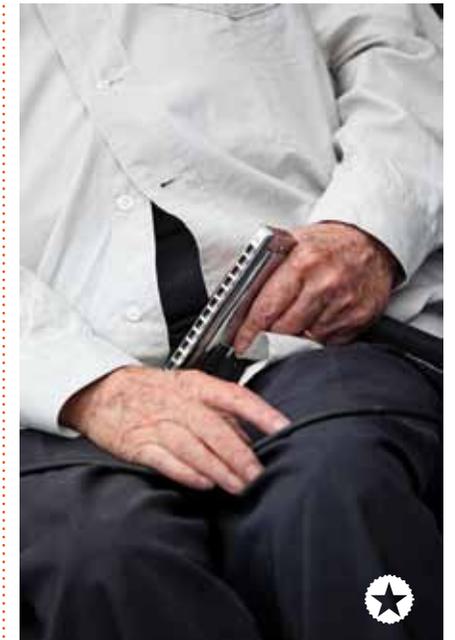
Ce Comité est compétent pour des matières qui concernent des fonctionnaires travaillant auprès :

- de la Chancellerie
- du SPF Personnel et Organisation
- du SPF Budget et Contrôle de la Gestion
- du SPF Technologie de l'Information et de la Communication
- des établissements scientifiques fédéraux
- de l'Orchestre national de Belgique
- du Théâtre royal de la Monnaie
- du Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme
- de la Régie des bâtiments
- du Centre d'Études et de Documentation " Guerre et Sociétés contemporaines " (CEGES)
- du Palais des Beaux-Arts
- du Corps interfédéral de l'Inspection des Finances.

Le Service des Affaires syndicales met aussi du personnel à la disposition de deux commissions de contrôle pour le soutien administratif et logistique :

- la Commission de contrôle de la représentativité des organisations syndicales dans le secteur public
- la Commission des primes syndicales.

Ces commissions sont indépendantes et autonomes.



Le Secrétariat du Collège et du Comité ministériel du renseignement et de la sécurité

Le Comité ministériel du renseignement et de la sécurité est un organe politique. Il décide de la politique à mener en matière de renseignement. Il conseille sur les initiatives politiques et législatives en matière de renseignement et de sécurité. Le Premier ministre préside le Comité, dans lequel siègent d'office les ministres :

- de l'Intérieur
- de la Justice
- de la Défense
- des Affaires étrangères.

D'autres membres du gouvernement peuvent aussi être invités, ou désignés comme membre permanent. Le Collège du renseignement et de la sécurité est un organe administratif. Il sert de relais entre le Comité ministériel et les services qui appliquent la politique du renseignement sur le terrain. Le Secrétariat assure la préparation et le suivi des réunions du Collège et du Comité ministériel.



Le 26 avril 2010, le Roi acceptait la démission du gouvernement Leterme II et chargeait le gouvernement de traiter les affaires courantes. On pourrait croire qu'en période d'affaires courantes, le volume de travail diminuerait, or cela n'a pas été le cas. Il y eut bien sûr moins de réunions du Comité de concertation, des Comités de négociation syndicale et du Comité ministériel du renseignement et de la sécurité, mais le nombre de réunions du Conseil des ministres est, quant à lui, resté constant par rapport à la moyenne des années précédentes. Il est vrai que la fréquence des réunions est passée d'un Conseil des ministres par semaine à un Conseil des ministres tous les quinze jours. Cependant, vu l'actualité et l'extrême urgence de certains dossiers, (presque) autant de Conseils des ministres se sont tenus par la voie électronique que par la voie classique (Conseils des ministres 'physiques'). Les implications organisationnelles pour le Secrétariat étaient toutefois les mêmes.

Le rôle du Conseil des ministres dans l'application de la circulaire du 7 mai 2010 (portant sur la discipline budgétaire et la prudence budgétaire pour ce qui concerne les nouvelles dépenses) a provoqué une augmentation non négligeable du volume de travail. Suite à cette circulaire, les marchés publics de travaux, de fournitures et de services ainsi que les autres contrats, subventions et subsides, pour lesquels un ministre peut agir seul en temps de gouvernement de plein exercice, ont dû être soumis au Conseil des ministres. A l'automne 2010, il était évident qu'il n'y aurait pas de budget approuvé début 2011 et qu'il faudrait par conséquent travailler avec des douzièmes provisoires. La circulaire relative aux engagements provisionnels a été promulguée le 26 novembre 2010. Son application a occasionné une augmentation du nombre de dossiers à soumettre au Conseil des ministres.

Nombre de Conseils des ministres en 2010.

En période d'affaires courantes, un Conseil des ministres toutes les deux semaines.

En 2010, 22 Conseils des ministres se sont tenus par la voie électronique contre 30 Conseils des ministres "physiques".



LA DIRECTION GÉNÉRALE COORDINATION ET AFFAIRES JURIDIQUES

Cette direction regroupe bon nombre de sous-divisions différentes ayant chacune leur propre spécialisation : le Service d'Études, le Service des Marchés publics, le Service du Contentieux, le Service Protocole et Distinctions honorifiques.

Le Service d'Études

Le Service d'Études est chargé d'apporter un soutien technique et juridique lors de la préparation, de la coordination et du suivi de projets gouvernementaux. Il fournit une expertise juridique et technique en matière de techniques et de procédures législatives.

Il assure le suivi des travaux parlementaires et la coordination des réponses aux questions parlementaires.

Ce service s'occupe aussi des compétences et du statut des membres du gouvernement, du statut des services et institutions créés auprès du Premier ministre ainsi que de la réglementation et de la composition des organes stratégiques des membres du gouvernement.



AFFAIRES COURANTES

Le 26 avril 2010, le Roi a chargé le gouvernement démissionnaire de l'expédition des affaires courantes. Le fait de charger le gouvernement de l'expédition des affaires courantes est une coutume constitutionnelle. Ni la constitution, ni la loi ne le prescrivent. Deux principes constitutionnels sont appliqués ici, à savoir le principe de la continuité du service public et le principe de la responsabilité ministérielle et du droit de contrôle de la Chambre des représentants.

Le premier principe fait en sorte qu'il y ait toujours un gouvernement et que certaines décisions puissent être prises afin d'éviter que les affaires de l'État ne s'enlisent, ou d'assurer les intérêts fondamentaux de la Nation.

Le deuxième principe limite la compétence à la prise de certaines décisions, étant donné qu'un gouvernement démissionnaire ne peut plus être tenu pleinement responsable sur le plan politique.

Un gouvernement en affaires courantes doit se garder de prendre des mesures susceptibles d'être contestées par le Parlement ou par un prochain gouvernement.

C'est dans ce cadre que le gouvernement, dans l'exercice de ses missions de pouvoir exécutif, doit à chaque fois évaluer si une mesure peut effectivement être prise ou non. Cela nécessite un examen au cas par cas, en tenant compte des circonstances et de la nécessité de prendre la mesure en question. Il ne faut pas oublier non plus que le juge, et le Conseil d'État en particulier, veille également à ce que le gouvernement en affaires courantes n'outrepasse pas ses pouvoirs.

La doctrine et la jurisprudence ont précisé la notion d'affaires courantes sur la base d'un certain nombre de critères. Ces mêmes critères sont, entre autres, repris dans la circulaire du 26 avril 2010 relative aux affaires courantes. On distingue traditionnellement trois types d'affaires :

- 1° les affaires quotidiennes, qui peuvent être traitées comme à l'accoutumée;
- 2° les actes importants qui dépassent la gestion quotidienne peuvent être posés dans la mesure où ils ne nécessitent pas de nouvelle initiative de la part du gouvernement. Ces mesures peuvent être prises lorsqu'elles constituent le déroulement normal de choix politiques qui ont été

opérés avant la période d'affaires courantes;
3° les affaires urgentes qui ne peuvent attendre au risque de voir les intérêts fondamentaux de la Nation mis en péril.

En ce qui concerne l'introduction de projets de loi, on a poursuivi le *modus vivendi* convenu en 2007 avec le Parlement. Le gouvernement annonce qu'il va introduire un projet de loi par l'intermédiaire de la Conférence des présidents de la Chambre ou le Bureau du Sénat. Après un débat dans ces deux instances, le gouvernement procède à l'introduction du projet de loi.

L'avis du Service d'Études a été sollicité à plusieurs reprises quant à l'application de la théorie des affaires courantes à des dossiers concrets, qui doivent à chaque fois être examinés au cas par cas.

OCDE – ENQUÊTE ÉCONOMIQUE

Le Service d'Études a également été étroitement associé à l'enquête économique 2011 de la Belgique, réalisée par l'OCDE. Le service s'est chargé de l'organisation de deux visites d'une délégation de l'OCDE à la Belgique en vue de récolter des informations.

INTERNATIONAL

La Direction générale Coordination et Affaires juridiques représente le Premier ministre à la *Commission interministérielle Droit humanitaire (CIDH)*. Le représentant ou son suppléant participe aux groupes de travail et y préside le groupe de travail "Communication", qui a traduit en anglais la brochure relative à la protection des biens culturels en Belgique. En 2010, la Commission a adopté et transmis au gouvernement deux avant-projets de loi, l'un modifiant la loi du 29 mars 2004 sur la coopération avec les tribunaux internationaux; l'autre modifiant la loi du 4 juillet 1956 relative à la protection des dénominations, signes et emblèmes de la Croix-Rouge, en vue de sa mise en conformité avec le Protocole additionnel aux Conventions de Genève du 12 août 1949, relatif à l'adoption d'un signe distinctif additionnel (Protocole III), adopté à Genève le 8 décembre 2005.

Il a représenté la CIDH, avec les représentants du ministre de la Justice et du ministre des Affaires étrangères, à la troisième réunion mondiale des Commissions de mise en œuvre du Droit international humanitaire,

consacrée à la répression des violations graves du droit international humanitaire (Genève, octobre 2010).

Enfin, le service a pris part à la délégation belge qui a participé à la Conférence de révision du Statut de Rome relatif à la Cour pénale internationale (Kampala, juin 2010). Lors de cette conférence, un amendement a été adopté relatif à l'interdiction de l'utilisation de certaines armes en cas de conflit armé non international (dit l'"amendement belge", aboutissement d'au moins 5 ans de travail), ainsi que des dispositions relatives au crime d'agression.



Le Service des Marchés publics

Le Service des Marchés publics est chargé de la préparation, de la coordination et du suivi de la législation relative aux marchés publics et, en particulier, de la transposition du droit européen en droit national. Outre la participation aux réunions européennes, le service assure le secrétariat de la Commission des marchés publics, à laquelle il apporte également une assistance sur le plan du contenu. Enfin, le service donne des avis juridiques en matière de marchés publics au Premier ministre et à ses collaborateurs, mais aussi, dans la mesure du possible, à d'autres services publics. La législation relative aux marchés publics est une matière fédérale. Elle a valeur de "code" qui doit être respecté par les autorités fédérales et par les autres pouvoirs et services adjudicateurs (Communautés et Régions, autorités locales, entreprises publiques,...) lors de l'attribution des marchés de travaux, de fournitures ou de services. Pour souligner l'importance de cette matière : quelque vingt milliards d'euros sont investis chaque année dans des marchés publics.



Après avoir été sollicité en 2009 pour la transposition de la directive européenne 2007/66/CE, ce qui a donné lieu à l'introduction, par la loi du 23 décembre 2009 (M.B., 28 décembre 2009), d'un livre II bis*, le Service s'est consacré en 2010 à l'élaboration de toutes les mesures d'exécution de la loi sur les marchés publics du 15 juin 2006, dans le cadre de la révision globale de la législation relative aux marchés publics. Les travaux concernant les projets d'arrêtés reprenant les nouvelles règles pour la passation de marchés publics et de marchés, dans les secteurs classiques comme dans les secteurs spéciaux (secteurs eau, énergie, transport et services postaux), en remplacement des arrêtés royaux des 8 et 10 janvier 1996 et du 18 juin 1996, ont connu des avancées importantes. La Commission des marchés publics s'est également attelée au projet d'arrêté concernant les règles générales d'exécution, en remplacement de l'arrêté royal du 26 septembre 1996 et son annexe, à savoir le Cahier général des charges.

Le service a également entamé les travaux en vue de la transposition de la directive européenne 2009/81/CE, qui impose des règles spécifiques pour la passation de marchés publics et de marchés dans les domaines de la défense et de la sécurité. Au sein du groupe de travail, créé à cet effet et qui rassemble des représentants du SPF Chancellerie du Premier ministre, du ministère de la Défense, du SPF Intérieur et du SPF Économie, un avant-projet de loi ainsi qu'un projet d'arrêté royal ont déjà été préparés dans ce cadre, en vue de leur traitement en Commission des marchés publics.

Enfin, le Service des Marchés publics est aussi à l'origine des initiatives réglementaires suivantes, qui ont vu le jour en 2010 :

- arrêté royal du 20 décembre 2010 relatif à la promotion de véhicules de transport routier propres et économes en énergie dans le cadre des marchés publics (M.B., 20 décembre 2010; entré en vigueur le 15 janvier 2011)
- circulaire du 15 novembre 2010 relative à la mise en concurrence des services postaux dans le cadre des marchés publics (M.B., 22 novembre 2010; complétée par la suite par la circulaire du 18 février 2011; M.B., 22 février 2011)
- circulaire du 11 novembre 2010 relative au prix des documents du marché dans le cadre de marchés publics (M.B., 22 novembre 2010)
- circulaire marchés publics en matière de déontologie et de conflits d'intérêts - déclarations sur l'honneur (M.B., 21 juin 2010).

Dans le domaine de l'appui ICT, le Service des Marchés publics a pris l'initiative de présenter la législation et les informations complémentaires, qui auparavant étaient disponibles sur le site du SPF Chancellerie du Premier ministre, dans un nouveau format clair et moderne. Désormais, la législation fédérale en matière de marchés publics peut être consultée sur le site www.16procurement.be.

* Relatif à la motivation, à l'information et aux voies de recours dans la loi sur les marchés publics du 24 décembre 1993 - nouveau règlement en matière de protection juridique qui est entré en vigueur le 25 février 2010, par l'arrêté royal du 10 février 2010 (M.B., 16 février 2010).

Le Service du Contentieux

Le Service du Contentieux coordonne principalement les interventions du gouvernement fédéral devant la Cour constitutionnelle. Il reçoit et distribue aux membres du Conseil des ministres les documents que la Cour constitutionnelle fait parvenir au Premier ministre et assure le secrétariat en ce qui concerne la défense des intérêts de l'État fédéral belge devant cette juridiction. Le Service traite également les recours, qui concernent le Premier ministre, devant d'autres cours et tribunaux ou les renvoie aux membres du gouvernement compétents en la matière.

Le Service veille au respect des règles de procédure et des délais en rapport avec les interventions mentionnées

ci-dessus : renvoi aux membres du gouvernement concernés, désignation d'avocats, dépôt des mémoires, ...

Il prépare un document, le " Bulletin ", qui reprend une liste des affaires introduites devant la Cour constitutionnelle. Chaque semaine, ce Bulletin est soumis au Conseil des ministres pour approbation.

Le Service gère par ailleurs la bibliothèque de la Chancellerie, soit environ 2.800 ouvrages, codes et revues, plus une quinzaine d'abonnements à des journaux et magazines, mis à la disposition de tous. Il traite toutes les commandes qui lui sont soumises et gère les différents abonnements et mises à jour. En 2010, 78 nouveaux livres ont été acquis, dont la plupart sont prêtés et conservés dans les services intéressés.

En 2010, 235 nouvelles affaires ont été introduites auprès de la Cour constitutionnelle, dont 175 questions préjudicielles et 60 recours en annulation.



Le Service Protocole et Distinctions honorifiques

Le Service Protocole et Distinctions honorifiques est chargé des questions relatives au protocole, principalement des questions relatives aux plaques d'immatriculation A et du respect de l'ordre de préséance, ainsi que des questions relatives aux distinctions honorifiques et décorations civiques. Le Service peut conseiller en matière de réglementation et assure le suivi des dossiers qui ont été introduits dans ce cadre auprès du Premier ministre ou du Conseil des ministres par les entités fédérées. Des demandes de distinctions individuelles sont également introduites par des particuliers.

Le Service collabore étroitement avec le Service des Ordres du Service public fédéral Affaires étrangères, qui est compétent pour cette matière.

En 2010, le Service a piloté et assuré l'analyse et le traitement, en coordination avec les Affaires étrangères, des demandes de règlements et d'assimilations de diverses institutions et a transmis sept projets d'arrêtés royaux au Palais.





" Vive l'Europe! "



*" Vous nous avez
fait vivre de grandes
émotions. Ce soir-
là, j'étais fier d'être
Européen. "*

- un spectateur



Brian Molko



Daan



LA DIRECTION GÉNÉRALE COMMUNICATION EXTERNE

En 2010, la Direction générale Communication externe a élaboré les lignes directrices pour la stratégie de communication et le plan de communication en vue de la Présidence belge du Conseil de l'Union européenne. Elles ont été validées par le Conseil des ministres.

La Présidence belge a permis de rehausser l'image de la Belgique et de mettre l'accent sur les valeurs belges que sont l'hospitalité, l'efficacité, la simplicité et le professionnalisme. L'objectif était de rendre le projet européen tangible pour le citoyen, en collaboration avec toutes les institutions fédérales et les Communautés et Régions. Cette collaboration a été un succès.

Des événements festifs, des séminaires, des rencontres en tous genres, des programmes diffusés dans les médias ont été mis sur pied. Le site web www.eutrio.be était au cœur de toutes les actions. Le site web de la présidence a été le centre névralgique de toute la communication pendant toute la durée de celle-ci.

A l'initiative de la Belgique, un logo commun a été choisi pour les trois pays de la présidence en trio (Espagne,

Belgique, Hongrie). Son utilisation a été fixée dans une charte afin de garantir l'unité et la cohérence de tous les supports de communication utilisés lors de la présidence.

Le Service Appui et Coordination

Le Service Appui et Coordination a contribué activement à la préparation de la Présidence. Il a participé aux groupes de travail Cadeaux, Visibilité, Décoration et ASEM. Il a soutenu et apporté son expertise à la Task Force Présidence et au SPF Affaires étrangères, Commerce extérieur et Coopération au Développement dans la réalisation de marchés publics, l'organisation de commissions d'évaluation et de concours. Il a collaboré étroitement avec les cellules stratégiques du Premier ministre, du Ministre des Affaires étrangères et du Secrétaire d'État aux Affaires européennes dans le cadre de l'organisation d'activités (conférences de presse, ...), du soutien à des activités par l'octroi de subventions, de la gestion de budgets, du suivi administratif et du développement des relations avec les institutions européennes.

01/07/2010

José Van Dam and Friends

Le vendredi 2 juillet 2010, pour célébrer le début de la Présidence belge du Conseil de l'Union européenne et lancer le week-end de festivités populaires organisées dans toute la Belgique, les autorités fédérales ont soutenu le concert exceptionnel donné par José Van Dam pour ses 50 ans de carrière dans le cadre prestigieux du Château de Laeken et des Serres Royales. Le baryton-basse a été rejoint par des artistes belges appartenant au monde du chant et de la chanson, du classique au jazz, et était accompagné par l'Orchestre symphonique et les Chœurs de la Monnaie. A l'initiative de la Chancellerie, 500 jeunes ont été associés à cette soirée protocolaire d'ouverture de la Présidence.

02/07/2010



© Chancellerie du Premier ministre

La Belgique danse pour l'Europe

Le samedi 3 juillet, le public a été invité à danser sur une chorégraphie originale, créée sur une nouvelle version du titre " Ici Bruxelles/ Brussel hier " du groupe Jaune Toujours. Cet événement s'est déroulé simultanément dans douze villes (Anvers, Bruges, Bruxelles, Charleroi, Eupen, Gand, Hasselt, Liège, Louvain, Louvain-la-Neuve, Namur, Tournai). Ce petit cours de danse gratuit a été retransmis en direct sur les télévisions belges et une quarantaine de chaînes ont diffusé des images de l'événement.

03/07/2010



I Love EU

Pour fêter le lancement de la Présidence belge du Conseil de l'Union européenne, la Chancellerie du Premier ministre a organisé - à la demande du gouvernement fédéral - au cœur du quartier européen un gigantesque spectacle fait de danse, de musique, de sons et lumières, de feux d'artifices, de projections, de surprises, et marqué par la prestation de nombreux artistes belges et internationaux comme Brian Molko (Placebo), Maurane, Udo, Toots Thielemans, Daan, Marie Daulne, Sandra Kim, Jasper Steverlinck (Arid), Joshua et Stromae, accompagnés d'un orchestre symphonique. Des danseurs et des acrobates aériens ont ajouté une touche de magie à ce spectacle total et exaltant offert aux 35.000 spectateurs présents sur place et aux millions de téléspectateurs belges et européens.

03/07/2010



Best of Belgium

Le Best of Belgium a clôturé la semaine d'inauguration de la Présidence belge du Conseil de l'Union européenne. Cet événement sportif et musical - soutenu par les autorités fédérales dans le cadre de la Présidence - s'est déroulé au stade Roi Baudouin et a vu s'affronter deux des plus grandes stars mondiales du tennis féminin : Serena Williams et Kim Clijsters. Ce match d'exhibition, arbitré par Martina Navratilova, s'est disputé devant une assistance record de 35.861 spectateurs, en présence du Prince Philippe, de la Princesse Mathilde, de membres du gouvernement fédéral, de secrétaires d'États aux Affaires européennes des 27 États membres et de nombreux anciens athlètes de renommée internationale. Il a été suivi d'un concert d'artistes belges et d'un feu d'artifice.

08/07/2010



Octroi dans le cadre de la Présidence de subventions à des projets économiques et socioculturels

Dans le cadre des activités socioculturelles et économiques menées à l'occasion de la Présidence belge du Conseil de l'Union européenne, de juillet à décembre 2010, des projets ont été labellisés et soutenus par le biais de subventions. Le suivi administratif et la gestion budgétaire de ces projets ont été réalisés par le Service Appui et Coordination. Parmi ces projets, pour n'en citer que quelques-uns : Yvonne (opéra), Brussels Requiem (création à La Monnaie, associant 300 jeunes), La Belgique et l'Europe (exposition), Grandes villes et régions d'Europe (colloque), Semaine européenne à Silly (initiatives en zone rurale), Prélude à la Fête nationale (concert), Festival de Dranouter (concerts), Parcours européen dans Bruxelles, Par-delà nature et culture (exposition), Tapis de fleurs 2010, 100 mètres de la Présidence (athlétisme), A Passage to Asia (exposition), The World of Lucas Cranach (exposition), Biodiversité (programmes télévisés), EUROFI Financial Forum 2010 (colloque économique).

Sziget Festival 2010

Dans le cadre des activités menées à l'occasion de la présidence en trio avec les autorités espagnoles et hongroises, la Chancellerie a apporté son soutien à une activité conjointe organisée sous la bannière du Festival de Sziget à Budapest. Ce festival, l'un des plus grands d'Europe, rassemble durant 7 jours plus de 400.000 jeunes, principalement européens. Ce partenariat a permis, outre la mise en lumière de 14 artistes belges (Vive La Fête, Zita Swoon, Ann Pierlé, Jaune Toujours, The Black Box Revelation, ...), d'implanter – au sein du festival – un lieu de rencontre, d'animation et d'information sur l'Europe, le " European Meeting Point ", doublé d'un desk d'assistance consulaire conjoint... une première !

Mémorial Van Damme 100 mètres de la Présidence

Dans le cadre de la Présidence belge du Conseil de l'Union européenne, une course de 100 mètres a été organisée lors du Mémorial Van Damme 2010. Les 27 meilleurs sprinters européens se sont affrontés lors de trois séries qualificatives. C'est le Britannique Marlon Devonish qui a remporté la finale. Il a reçu son prix des mains du Premier ministre.

08/08/2010 au 17/08/2010

27/08/2010



Top des sportifs belges 2010

Le Top des sportifs belges a rassemblé au Palais d'Egmont les sportifs belges qui se sont distingués en 2010. Cette cérémonie - organisée avec l'aide du Comité Olympique et Interfédéral Belge (COIB) - a officiellement mis à l'honneur les sportifs belges ayant décroché le titre de champion d'Europe ou de champion du monde en 2010, qui ont remporté une médaille lors des Jeux paralympiques à Vancouver (Canada), ou aux premiers Jeux olympiques de la Jeunesse à Singapour, ainsi que les athlètes ayant réalisé d'autres performances remarquables, comme le relais 4 x 400m en athlétisme. C'est une première qui pourrait devenir une tradition annuelle...

NeurOdyssee 2010

Le jeu " NeurOdyssee " a été développé dans le cadre d'un partenariat, portant sur des actions de communication sur l'Europe et liant la Chancellerie du Premier ministre, la Représentation de la Commission européenne en Belgique et le Bureau en Belgique du Parlement européen. Il permet aux jeunes, à partir de 12 ans, de tester leurs connaissances sur l'Union européenne de façon ludique et didactique en répondant à des questions à choix multiples sur des thèmes variés.

Afin d'atteindre le plus large public possible, le jeu " NeurOdyssee " existe en version jeu de cartes de rôle et DVD. En 2010, il a été développé dans une version en ligne multi-joueurs, www.neurodyssee.be. Dans le cadre de la Présidence, il a également été intégré dans la partie jeunes (Europe4kids) du site de la Présidence. Il connaît des développements au-delà de cette dernière, et a fait l'objet d'une campagne de promotion.

Enfin, le jeu " NeurOdyssee " a remporté le prix spécial du jury lors de la 6e édition du salon *Serious Game Expo* à Lyon (France). Ce salon international réunit chaque année de nombreux développeurs de *Serious Games*, ces jeux et applications qui combinent l'aspect ludique avec une intention sérieuse, de type pédagogique, informative et/ou professionnelle (sensibilisation, recrutement, formation, simulation, ...).

Feu d'artifice de la Saint-Sylvestre

Le traditionnel feu d'artifice de la Saint-Sylvestre à Bruxelles, organisé par le Syndicat d'initiative Bruxelles Promotion et la Région de Bruxelles-Capitale, a revêtu pour ce millésime 2010 les couleurs européennes, et particulièrement celles de la Présidence en trio : espagnole, belge et hongroise. Le 31 décembre, la Présidence belge s'est terminée sous une pluie d'étoiles et c'est la Hongrie qui a pris le relais de la présidence en trio du Conseil de l'Union européenne, laquelle avait débuté par l'Espagne au premier semestre 2010. Dès 22h30, un DJ a animé les alentours du Mont des Arts jusqu'aux douze coups de minuit qui ont annoncé le feu d'artifice sonorisé aux accents espagnols, belges et hongrois. C'est un déluge d'étincelles, d'étoiles et de musique, qui émerveilla les dizaines de milliers de spectateurs venus assister à ce double passage de témoin, de 2010 à 2011, de Bruxelles à Budapest. Après les crépitements, la musique et la fête ont repris leurs droits aux premières heures de janvier. Un feu d'artifice et une dernière danse, en clin d'œil à cette fin de présidence belge ... Belgium @ Hungary : good luck

18/12/2010



© Chancellerie du Premier ministre



C'est pour les partenaires une reconnaissance certaine du choix qu'ils ont fait de s'adresser à un public jeune, à l'aide de moyens ludiques de communication. La Commission européenne reconnaissant la qualité de cet outil a confié à la Chancellerie le développement mutualisé du jeu dans toutes les langues de l'Union européenne.

31/12/2010



© Chancellerie du Premier ministre



La Chancellerie soutient également des activités qui mettent à l'avant-plan l'action des autorités fédérales et qui tendent à promouvoir l'image de la Belgique. On épinglera, entre autres, les initiatives suivantes :

...>...Activités l'image de la Belgique...>...

Bal national - Bruxelles

En prélude à la Fête nationale du 21 juillet, le désormais traditionnel Bal national a su s'imposer comme un événement incontournable. Pour sa huitième édition, 15.000 personnes s'étaient donné rendez-vous à la place du Jeu de Balle pour danser, chanter et écouter les Vedettes, le Grand Jojo et Kate Ryan. Ce grand bal populaire a été créé par la Direction générale Communication externe à l'occasion des Fêtes royales de 2003 pour les 10 ans de règne du Roi Albert II.

Belgodyssée 2010-2011

Co-organisé par le Fonds Prince Philippe, la RTBF, la VRT et la Chancellerie, le concours Belgodyssée offre la possibilité aux jeunes étudiants en communication, en duo bilingue, de réaliser des reportages qui sont diffusés par ces deux chaînes, ainsi que par les journaux du groupe "Vers l'Avenir". En 2010, dans le cadre de la Présidence, le sujet était les Européens vivant en Belgique. Ce concours permet aux deux lauréats de faire un stage à la RTBF et à la VRT.

Pavillon belge au Festival international du film à Cannes en 2010

La Chancellerie a offert un appui administratif au pavillon belge à Cannes, où des représentants du SPF Finances ont commenté le Tax Shelter belge.

La présence des autorités fédérales au "European Business Summit - 2010"

Les autorités fédérales, les SPF Finances et Économie étaient présents au "European Business Summit" de 2010, consacré à la place de l'Europe dans l'économie mondiale. La Chancellerie était chargée du stand.

Soirée Tax Shelter "Be Film Festival" Bruxelles

Depuis 2008, la Direction générale Communication externe et le SPF Finances mettent à l'honneur deux films belges ayant bénéficié du Tax Shelter, lors d'une soirée organisée durant le "Be Film Festival". Cette année, les films "Illégal" et "Turquaze" ont été projetés. L'objectif de cette soirée est de faire découvrir deux films belges - francophone et néerlandophone - en présence de membres de l'équipe de tournage et de souligner l'apport essentiel du Tax Shelter pour leur production.

20/07/2010

18/12/2010



*" Un spectacle magnifique,
chargé d'émotions "*

- un citoyen



Le Service Création et Distribution

BELGIUM BEYOND EXPECTATIONS



La Présidence belge a été l'occasion de mettre notre pays en valeur. Le film promotionnel existant, " La Belgique... coup de foudre " (2005), avait fait ses preuves, mais était quelque peu démodé. Il était donc temps de faire quelque chose de neuf et de différent.

ENTRETIEN AVEC Monique Wylock, chef du Service Création et Distribution



Est-ce facile de faire un film sur la valeur ajoutée de la Belgique ?

Non, ce n'est certainement pas évident mais c'est par contre très instructif. Les difficultés ont surgi dès la rédaction des critères de sélection et d'attribution. Le film devait être un instrument de 'nation branding', en d'autres termes de cohérence et de continuité dans le positionnement de la Belgique, un pays de régions.

Comment avez-vous procédé ?

Un comité de pilotage a été créé avec des collègues du SPF Affaires étrangères et des Communautés et Régions. Nous voulions faire deux courts métrages, un pour le monde des affaires et l'autre pour le grand public, dans lesquels l'équilibre fédéral, à savoir une attention équilibrée pour le niveau régional et le niveau fédéral, était respecté à 100%. Les critères d'attribution le démontraient également en mettant l'accent sur l'originalité du concept créatif, le caractère recruteur pour la Belgique et l'"équilibre fédéral".

Outre le prix et l'approche par processus, nous avons également tenu compte des références de l'équipe de tournage (réalisateur, scénariste, caméraman,...).

Nous avons déjà communiqué le titre dans le cahier des charges, à savoir 'Belgium beyond expectations', parce que nous Belges, nous ne mettons pas assez souvent nos atouts en valeur. Le film devait clairement montrer comment la Belgique peut dépasser les attentes des différents stakeholders.

Qu'est-ce qui a fait pencher la balance en faveur du prestataire retenu ?

Le jury avait immédiatement remarqué un certain nombre d'aspects au niveau de leur approche créative et technique. Leur point de départ était assez intéressant : une sphère flottante, une sorte d'œuvre d'art, en tant que symbole de la Belgique. La sphère s'ouvre comme un viewmaster, qui déploie immédiatement les nombreuses richesses de la Belgique... 'beyond expectations', au-delà de toute attente. L'approche consistant à laisser des chefs d'entreprise non Belges raconter pourquoi ils trouvent la Belgique un pays fantastique pour y établir leur quartier général, a d'emblée fait l'unanimité.

En privilégiant les messages-clés en 3D et en images, à la voix off habituelle, l'information est littéralement imprimée sur la rétine du spectateur.

Enfin, la musique originale de Wim Mertens, qui faisait partie intégrante du concept créatif, a su susciter les bonnes émotions avec son style classique contemporain.

On peut donc parler d'un succès sur toute la ligne ?

Le résultat est réussi, les films ont été très appréciés, entre autres au Pavillon belge lors de l'exposition universelle de Shanghai et lors des nombreuses projections au cours de la Présidence belge du Conseil de l'Union européenne, mais le "making of" n'a pas été chose facile. Du fait de l'attribution du marché au mois de septembre, l'équipe de tournage a dû travailler dans des conditions météorologiques pénibles. L'hiver 2009-2010 a été un hiver particulièrement rigoureux avec beaucoup de neige. L'équipe profitait donc de chaque petit rayon de soleil pour tourner. Heureusement, elle a fait preuve d'une grande mobilité et flexibilité. Le jury avait aussi remarqué que le réalisateur avait choisi de travailler avec un appareil photo spécialisé. Cet appareil permet de faire des prises de vue en HD et ses différents objectifs donnent un résultat semblable à celui d'une caméra 35 mm. Cela a permis de bénéficier de plus de journées de tournage à un prix moindre, ce qui est appréciable.



UN NOUVEAU CENTRE D'INFORMATION

L'**Infoshop.be** a déménagé du 54, boulevard du Régent au 18, rue de la Loi.

En cette période de communication en ligne, les autorités fédérales doivent remplir leur devoir d'informer sur les services qu'elles proposent aux citoyens de l'ensemble du pays et donc également ceux qui sont peu ou pas sur internet. Le nouvel Infoshop reste un point de contact pour tous ceux pour qui la communication publique électronique ne constitue pas encore une option évidente.

Dans le nouvel Infoshop, les visiteurs peuvent désormais surfer sans fil sur les sites de toutes les instances fédérales.

On y trouve une sélection de brochures utiles sur les services proposés par différentes instances fédérales (SPF et SPP), classées par thème : santé, emploi, logement, environnement, justice, pension, impôts et fiscalité.

L'Infoshop.be est également un outil important pour promouvoir la Belgique en tant qu'image de marque synonyme de qualité, tant à

l'intérieur du pays que dans le monde entier. Tout citoyen à la recherche d'informations sur les institutions de la Belgique fédérale et le patrimoine belge, au sens le plus large du terme, y est le bienvenu. On peut y trouver de nombreux ouvrages et des brochures sur la Belgique et la Monarchie.

L'Infoshop met également en vente les photos officielles et des cartes postales de la Famille royale, de même que des gadgets faisant la promotion du logo .be, le logo officiel des autorités fédérales. Plus d'informations sur www.infoshop.belgium.be ou par téléphone au 02 514 08 00.



A l'Infoshop, qui se trouve désormais au 18, rue de la Loi, le citoyen est accueilli par Martine Nevens (à gauche), Arlette De Boeck (au centre), Els Wallays (à droite) et Isabelle Decarnoncle (photo de droite).

Le Service Offline

En 2010, les autorités fédérales ont réalisé plusieurs campagnes d'information qui ont clairement eu un impact utile sur les groupes cibles.

Suppléments dans les journaux, consacrés à la Présidence belge du Conseil de l'Union européenne

Groupe-cible : tous les Belges à partir de 18 ans.

Objectif : communiquer sur les lignes de force de la Présidence belge. La DG Communication externe a conclu un accord avec tous les quotidiens du pays pour l'insertion d'un supplément spécial, du 28 au 30 juin 2010, présentant les lignes de force de la Présidence belge. Les rédactions des journaux ont reçu des informations de base sur la Présidence et son contenu. Ils ont pu se consacrer aux points qui intéressent leurs lecteurs, en toute liberté rédactionnelle. Le supplément de huit pages était composé d'environ six pages et demie de contenu rédactionnel et d'une page et demie d'espace publicitaire. Les annonces renvoyaient au site web eutrio.be et invitaient le public à venir faire la fête dans 12 villes belges, le samedi 3 juillet 2010.

Résultat : 1.346.073 exemplaires diffusés.



Somnifères et calmants

Groupe-cible : les Belges de plus de 18 ans, et en particulier les femmes, les personnes les moins qualifiées et les personnes âgées.

Objectif : les Belges sont de gros consommateurs de somnifères et de calmants. L'objectif de la campagne est d'avertir les utilisateurs débutants ou occasionnels des dangers d'accoutumance et de leur proposer des alternatives à l'utilisation de tels médicaments.

Plan de la campagne : spots télévisés et envoi de dépliants aux médecins généralistes.

Résultat : la vente de somnifères et de calmants a chuté de quelque 4 % entre 2008 et 2010.



Antibiotiques

Groupe-cible : les Belges de plus de 18 ans, et plus spécialement les parents.

Objectif : les Belges sont de gros consommateurs d'antibiotiques. Ces médicaments sont toutefois souvent utilisés dans des cas où les antibiotiques ne sont absolument pas efficaces, comme, par exemple, une grippe, une bronchite ou un rhume. La campagne souligne l'utilisation responsable des antibiotiques. La campagne "antibiotiques" est menée depuis plusieurs années déjà, en ayant recours à chaque fois à de nouveaux visuels.

Plan de la campagne : spots télévisés et envoi de dépliants et affiches aux médecins généralistes.

Résultat : depuis 2000, on a constaté une diminution de 30% de l'utilisation des antibiotiques en Belgique.

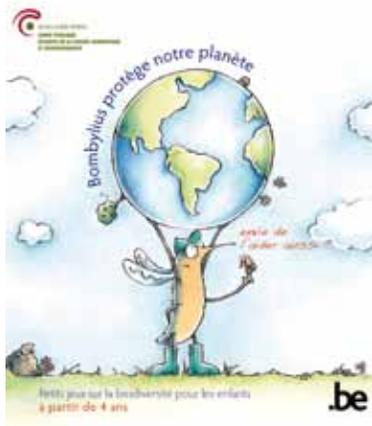


**Bombylius protège notre planète.
Un livre de jeux visant à stimuler la prise de conscience de la biodiversité chez les jeunes enfants.**

Groupe-cible : enfants à partir de 4 ans, écoles maternelles et classes du premier degré de l'enseignement primaire.

Objectif : grâce à ce livre de jeux, les jeunes enfants peuvent découvrir de manière ludique ce qu'est la biodiversité. Des coloriages, des jeux de réflexion et des petits jeux sensibilisent les jeunes enfants, les parents et les enseignants à la biodiversité.

Campagne : les écoles pouvaient demander ce livre de jeux et à colorier auprès de la DG Environnement. Ce livret et un site Internet font partie d'un dossier pédagogique qui sera encore développé ultérieurement. 5.000 livres ont été imprimés en français et autant en néerlandais.



Campagne WIN-WIN

Groupe-cible : employeurs et demandeurs d'emploi âgés de moins de 26 ans et de plus de 50 ans qui répondent à certains critères.

Objectif : Favoriser l'embauche des demandeurs d'emploi en diminuant drastiquement le coût que cela implique via une activation de l'allocation de chômage. Le plan prévoit également des incitants fiscaux pour les employeurs.

Campagne : Des spots radio ont été diffusés et des annonces sont parues, destinés à un large public et aux employeurs. Un site web spécifique a également été consacré au plan Win-Win. 8.000 affiches et 400.000 dépliants ont été diffusés dans les entreprises et les points d'activation.

The image is a poster for the 'Plan d'embauche Win-Win'. It features a portrait of Paul Simon, a member of the Flemish Parliament, and David Wiers, a member of the Dutch Parliament. The text reads: 'LE PLAN D'EMBAUCHE WIN-WIN: DE 1.000 A 1.100 EUR/DU SALAIRE MENSUEL PAYÉ PAR L'EMPLOI'. Below the portraits, there is a table with details about the plan.

DESCRIPTION DU SALAIRE D'EMBAUCHE	MOINS DE 26 ANS	PLUS DE 50 ANS
Montant de 20 euros par semaine de travail	0 euro	1.100 euros par mois pendant 24 mois
Montant de 20 euros par semaine de travail	0 euro	1.100 euros par mois pendant 24 mois
Montant de 20 euros par semaine de travail	0 euro	1.100 euros par mois pendant 24 mois

PLUS D'INFORMATIONS SUR WWW.PLANNINGWIN.BE

La campagne " Air intérieur " remporte le Award d'or



pour la campagne francophone et la campagne néerlandophone

Depuis 2004, la Fédération belge des Editeurs de magazines Febelmag décerne des prix pour les meilleures annonces des pouvoirs publics. Le Gold award 2010 a été attribué aux annonces francophone et néerlandophone de la campagne " Air intérieur ".

La campagne de la DG Environnement a pour objectif de réduire l'utilisation de produits nocifs à l'intérieur de la maison et d'attirer l'attention sur les alternatives plus respectueuses de l'environnement. La campagne était composée d'annonces dans les magazines et d'une action auprès du personnel de nettoyage.



Événement de clôture des Assises de l'interculturalité (en collaboration avec le service Online)

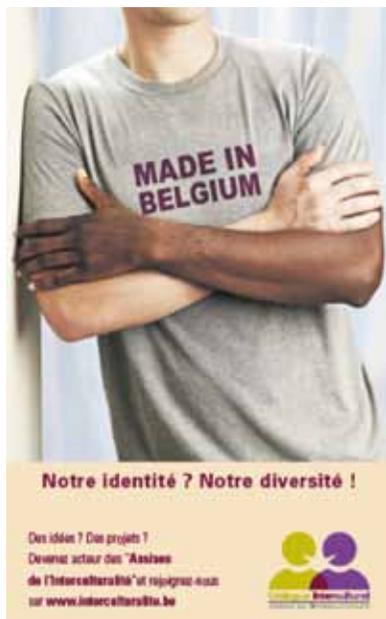
Groupe-cible : associations ayant participé aux Assises, ainsi que le grand public pour la soirée festive.

Objectif : les Assises de l'Interculturalité ont mis sur les rails un large dialogue en rapport avec les thèmes dans lesquels l'interculturalité est impliquée, à savoir l'enseignement, l'emploi, l'administration, les 'biens et services', la vie associative, la culture et les médias, et ce, sur la totalité du territoire et avec tous les acteurs concernés. Pas moins de 302 projets locaux ont bénéficié d'un soutien en vue d'organiser diverses activités (journées d'études, séminaires, manifestations culturelles, etc.) à travers tout le pays. Au cours d'une séance académique, la ministre de l'Emploi et de l'Égalité des chances, chargée de la Politique de migration et d'asile s'est vu remettre un rapport final commun.

Une soirée au Square, agrémentée des concerts d'Absynthe Minded et de Joshua, a clôturé cet événement.

Résultat :

- 1.500 rapports des Assises ont été distribués
- les recommandations en matière de promotion de l'interculturalité reprises dans le rapport ont été remises au Parlement.



Campagne BELDONOR 2010 : semaine de sensibilisation au don d'organes via un parcours ludique dans Bruxelles

Groupe-cible : classes de 5^e et 6^e secondaires.

Objectif : organisation d'un parcours ludique afin de sensibiliser les citoyens au don d'organes. Les élèves, venus de toute la Belgique, sont partis au cœur de Bruxelles à la recherche d'une série d'indices leur permettant de résoudre des énigmes liées au thème du don d'organes.

Plan de la campagne : parallèlement au jeu, une campagne TV a été menée. Le spot " Merci "/" Dank U " a été diffusé sur toutes les chaînes nationales.

Résultat :

- plus de 650 élèves ont participé au jeu
- sensibilisation maximale de la population belge sur le terrain
- familiarisation au concept du don d'organes
- diminution du nombre de décès sur les listes d'attente
- augmentation du nombre d'inscriptions de dons d'organes au registre national



Promotion du portail Belgium.be dans les transports en commun

Groupe-cible : les usagers du métro, du bus ou du tram.

Objectif : attirer l'attention des citoyens sur l'existence du portail Belgium.be en tant que source particulièrement précieuse d'informations quant aux services proposés par les autorités fédérales dans de nombreux domaines.

Campagne : nous avons utilisé les " arrondis de plafond " (des espaces publicitaires très spécifiques dans le métro, les trams ou les bus).

Résultat : le nombre de visiteurs uniques sur le portail Belgium.be a atteint des sommets au cours de ces campagnes publicitaires.



Campagne media pour la promotion de Tax-on-web, la déclaration fiscale via Internet (en collaboration avec le service Online)

Groupe-cible : 35-55 ans, niveau d'instruction supérieur, classes sociales 1 et 2.

Objectif : convaincre les citoyens du fait que Tax-on-web est une manière sécurisée, conviviale et efficace de remplir leur déclaration sur Internet. En 2003, cette application a démarré avec quelque 58.000 déclarations. En 2009, le nombre de déclarations introduites par la voie électronique s'élevait déjà à 2,5 millions. Pour 2010, l'objectif a été fixé à 3 millions de déclarations.

Campagne : c'est surtout au travers d'une campagne en ligne que nous avons voulu convaincre les citoyens du fait que Tax-on-web est une manière sûre et efficace de remplir sa déclaration fiscale. La campagne en ligne s'est déroulée principalement via les sites d'informations de tous les quotidiens et plus spécifiquement via CanalSO.be (FR) et seniorennet.be (NL) pour les seniors. Pour la première fois une campagne a également été lancée sur les moteurs de recherche (Google).

Résultat : l'objectif de 3 millions de déclarations en ligne a été atteint.



Le Service Communication du Conseil des ministres

Le Service Communication du Conseil des ministres est chargé d'informer les médias, les entreprises et les citoyens de toutes les décisions prises par le gouvernement lors du Conseil des ministres hebdomadaire. Le Service assure donc la transparence et la publicité du travail gouvernemental. Les communiqués sont rédigés de manière standardisée et objective et sont ensuite diffusés par mailing vers une base de données de centaines de journalistes et de particuliers intéressés par ces décisions. Ils sont également consultables sur les sites www.presscenter.org et www.premier.be à l'issue de chaque Conseil des ministres. Toutes les informations relatives aux décisions du Conseil des ministres peuvent y être recherchées sur la base de dates, de sources et de mots-clés. Ces sites constituent dès lors une des principales sources d'information sur les décisions et réalisations du gouvernement. Par ailleurs, le Service Communication du Conseil des ministres gère le contenu du site internet du Premier ministre, qui reprend des communiqués de presse, des reportages, des photos et vidéos ainsi que les principaux discours prononcés par le Premier ministre. Il regroupe, en outre, toute une série d'informations relatives au fonctionnement du gouvernement et aux compétences du Premier ministre. Le Service Communication du Conseil des ministres assure la rédaction et la publication journalière de l'information dans les différentes rubriques du site.

Le Service Online et l'équipe Portail



AU SERVICE D'AUTRES SERVICES PUBLICS

Les équipes Portail et Web du Service Online mettent en permanence leur savoir-faire à la disposition d'autres services publics, qui en font la demande.

En 2010, les équipes ont relevé le défi de réaliser, aux côtés du SPF Affaires étrangères, le site internet de la Présidence belge du Conseil de l'Union européenne, www.eutrio.be.

Dans ce cadre, l'équipe Portail a également collaboré à la réalisation du projet NeurOdyssee : un site internet (www.neurodysee.be), des animations web et un jeu vidéo destinés aux jeunes, afin de leur faire découvrir l'Europe et son fonctionnement, ainsi que les 27 pays membres de l'Union européenne.

Des sites internet spécifiques ont également bénéficié du soutien logistique des équipes, comme, par exemple, Human Rules, le site pour un séminaire européen organisé par l'ASA (l'Agence pour la Simplification administrative), 16procurement, une nouvelle version du site du Service Marchés publics, ou encore, admin20.belgium.be, le site web pour la Journée Découverte de COMMnet et KMnet organisée par le SPF P&O et la Chancellerie.

BUSINESS.BELGIUM.BE

Le 1^{er} janvier 2010, la Directive Services est entrée en vigueur dans l'Union européenne. La Belgique a répondu à ses obligations en créant le site Business.belgium.be, qui propose un moteur de recherche permettant de retrouver toutes les procédures nécessaires à la création et à la gestion d'une entreprise dans notre pays.

Avec le SPF Fedict et l'ASA, le service a pu développer cet outil au sein d'un nouveau portail business généraliste destiné aux entrepreneurs et investisseurs belges et étrangers. Un site qui est déjà pris en exemple par de nombreux collègues européens.

BELGIUM.BE, LE PORTAIL FÉDÉRAL DE LA BELGIQUE

En 2010, l'équipe Portail a poursuivi ses activités éditoriales en mettant à jour régulièrement le site Belgium.be. Le suivi quotidien de l'actualité des services publics s'est encore amélioré. Ainsi, durant l'année, **538 actualités** ont été publiées en deux langues, contre 442 en 2009. Le portail a fait plus que tenir sa promesse de donner " chaque jour une raison de visiter Belgium.be ".

Parallèlement, des actions ponctuelles de communication ont été menées afin de faire mieux connaître le portail auprès du public. Des campagnes d'affichage ont été menées dans les transports publics (STIB, TEC et De Lijn), ainsi que dans le journal gratuit Metro. En interne, 2000 pots à crayons " Belgium.be ", ainsi que des dépliants

d'information ont été distribués à tous les SPF, afin que tous les nouveaux fonctionnaires engagés soient mis au courant de l'existence du portail et de son rôle, dès leur premier jour de travail. Des évolutions techniques et une optimisation du moteur de recherche ont également été réalisées par notre partenaire Fedict.

Le portail fédéral offre en tout temps un excellent support complémentaire pour toutes les campagnes publiques d'information, notamment par la publication des bannières rappelant les lignes de force de ces campagnes : un design reconnaissable, un slogan clair, des textes explicatifs brefs et le renvoi vers les sites spécifiques, ...

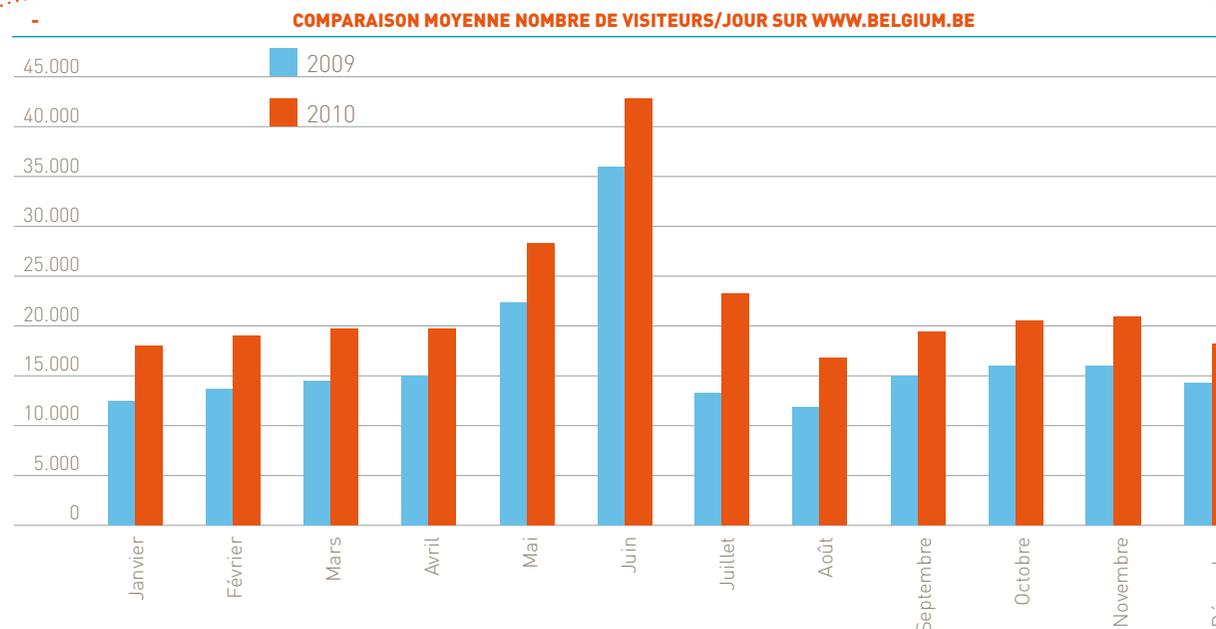
Ces divers efforts se sont avérés payants. En 2010, la fréquentation du site Belgium.be a poursuivi sa croissance, avec une hausse moyenne d'environ 35% du nombre de visiteurs uniques mensuels. Comme à l'accoutumée, le mois de juin était le mois avec le plus grand nombre de visiteurs. Voir les statistiques à la page 47.

EN ROUTE VERS LES MÉDIAS

SOCIAUX

2010 a aussi été l'année de l'explosion des médias sociaux. Face à ce phénomène, le service a entamé une **réflexion stratégique** sur l'approche et la politique en matière de médias sociaux sur www.belgium.be dans les années à venir. Cette stratégie devrait être implémentée au printemps 2011. Mais en attendant, Belgium est déjà présent sur YouTube, Facebook et Twitter. Sur YouTube, le nouveau film sur la Belgique " Belgium Beyond Expectations " a été visionné plus de 250.000 fois. Et sur Twitter, quelques mois ont suffi pour dépasser le cap des 1000 abonnés (ou " followers ").

D'autres niveaux de pouvoir, mais également les institutions européennes, nous contactent régulièrement pour prendre exemple sur le modèle Belgium.be, qui est parvenu à un savant mélange d'ergonomie et de technologie, sans oublier l'essentiel de ce qui fait la force du web aujourd'hui : le contenu rédactionnel.



	2009	2010	Augmentation	Taux de croissance
Janvier	13.026	18.555	5.529	42
Février	14.120	19.752	5.632	40
Mars	15.034	20.283	5.249	35
Avril	15.543	20.279	4.736	30
Mai	23.109	29.432	6.323	27
Juin	37.197	44.223	7.026	19
Juillet	13.738	23.951	10.213	74
Août	12.449	17.329	4.880	39
Septembre	15.573	20.229	4.656	30
Octobre	16.519	21.148	4.629	28
Novembre	16.682	21.519	4.837	29
Décembre	14.829	18.995	4.166	28
			Total	423
			Moyenne	35

Le Centre de Presse international au Résidence Palace (IPC)

Le Résidence Palace - Centre de Presse international est un service de l'État à gestion séparée qui se situe, comme le dit le nom, au Résidence Palace, bloc C, 155 rue de la Loi, au cœur de Bruxelles. Plusieurs organes de presse belges et étrangers y ont leurs bureaux et/ou studios. L'IPC est un centre de congrès professionnel pourvu de toutes les facilités audiovisuelles et de restauration pour toutes sortes d'événements.

Ces dix dernières années, le Centre de Presse international a accueilli différents chefs d'État et de gouvernement, des ministres, des commissaires européens et d'importants industriels. En 2010, le Centre a, entre autres, reçu la visite d'Anders Fogh Rasmussen, le Secrétaire général de l'OTAN.

En 2010, les travaux à la terrasse sur le toit du bloc C du Résidence Palace étaient pour ainsi dire terminés. Entre-temps, le 8e étage est à nouveau opérationnel. En 2010, la salle Polak a été équipée d'un 'videowall', permettant de diffuser les présentations des orateurs.

Le développement du nouveau site www.presscenter.org a pris un peu de retard en 2010, la priorité allant au nouveau site web pour la Présidence belge du Conseil de l'Union européenne.

L'intention est de lancer le nouveau site web pour le Résidence Palace - Centre de Presse international Bruxelles pour l'automne 2011.

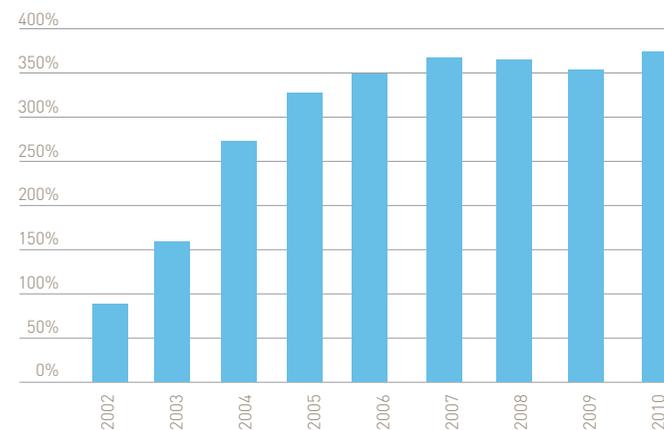
Les travaux au bloc A de l'ancien complexe du Résidence Palace (le nouveau bâtiment pour le Conseil européen et son président) et ceux pour l'aménagement de la nouvelle gare Schuman sont toujours en cours. Pour l'IPC, ces travaux sont source de problèmes, parce qu'ils créent des conditions de circulation et d'accès fluctuantes. Pendant quelque temps encore, le Résidence Palace - Centre de Presse international Bruxelles devra tenir compte d'un environnement qui est " littéralement " en perpétuel changement. 2010 était aussi l'année du départ à la retraite de Carl Bécart, qui a été le directeur administratif de l'IPC depuis sa création en 2001.

ÉVOLUTION DU TAUX D'OCCUPATION DES BUREAUX ET DES SALLES

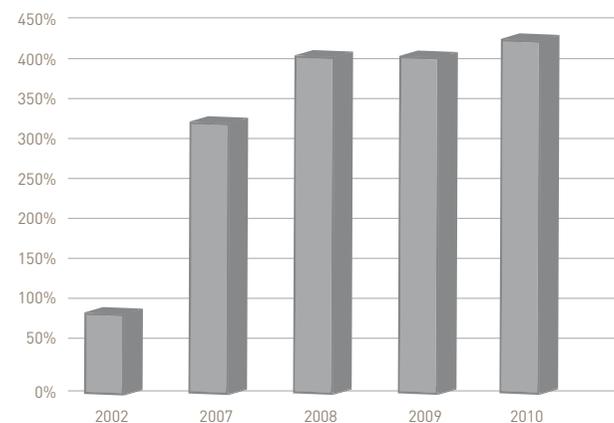
Malgré les conséquences de la crise économique et financière en 2010, l'IPC a accueilli quelques grandes agences de presse en provenance d'Extrême-Orient.

En ce qui concerne l'occupation des salles, le climat économique moins favorable a été compensé, en partie, par la Présidence belge du Conseil de l'Union européenne, de juillet à décembre 2010. Le chiffre d'affaires a connu une légère augmentation de près de 5%, pour atteindre 2.221.143 euros.

ÉVOLUTION CHIFFRE D'AFFAIRES IPC



ÉVOLUTION DE L'OCCUPATION DES SALLES



A l'avenir, l'IPC devra surtout, tout en faisant face à d'autres chantiers dans les environs, se profiler comme lieu de rencontre majeur pour les journalistes

belges et étrangers à Bruxelles, en proposant un service sans faille aux locataires et à tous ceux qui souhaitent y organiser leurs événements.

ENTRETIEN AVEC Isabelle Hoberg,

project manager du site web de la Présidence belge du Conseil de l'Union européenne



Isabelle, vous êtes la project manager du site web de la Présidence belge du Conseil de l'Union européenne. La Direction générale Communication externe a joué un rôle clé dans cette présidence ...

Dès 2008 le rôle de la Direction générale Communication externe a été central. Elle a été à l'initiative des actions de communication en trio avec l'Espagne et la Hongrie. Elle a également proposé et fait adopter la stratégie de communication de la présidence et a assuré sa mise en œuvre.

Quelle est la place du site web dans ce dispositif de communication ?

Le site web www.eutrio.be a été le centre névralgique de toute la communication de la présidence. Il était la seule source authentique. Nous en avons assuré le pilotage et la réalisation.

Concrètement ?

Du président du comité de pilotage au chef de projet, de la conception à la rédaction du cahier des charges, des analyses fonctionnelles aux développements photos, vidéos ou " streaming video " (les directs), nous avons été actifs sur tous les plans. D'autres services de la Chancellerie, comme le service des Marchés publics ou les " Shared Services " ont également été parties prenantes.

Quelle était la valeur ajoutée de ce site web ?

Il répondait aux priorités stratégiques de communication de la présidence : rendre l'Europe accessible aux citoyens, une présidence durable, une communication cohérente et renforcer l'image de la Belgique. Concrètement, il y avait trois groupes-cibles : la presse, les fonctionnaires (diplomates, fonctionnaires européens, membres de cabinets, ...) et le grand

public. Chacun a reçu un service moderne, efficace et correspondant à ses attentes. Pour le grand public, nous avons notamment développé une série de fonctionnalités permettant l'interaction : le carnet de la présidence, les flux RSS, Twitter, des sondages en ligne, un 'tag cloud', etc. Le site disposait également d'une version mobile : m.eutrio.be.

Comment avez-vous assuré la priorité stratégique de durabilité ?

Le site a été conçu pour être réutilisable. Et il est réutilisé! Le site de la présidence hongroise utilise le code source développé pour la Belgique. Le " content management system " choisi, à l'issue d'une procédure européenne, est 'Drupal'. Il s'agit d'un système ouvert (open source). Cela signifie que d'autres acteurs de l'internet peuvent utiliser et améliorer nos développements. Certaines présidences futures sont en contact

avec nous et envisagent une reprise du code source. Les autorités belges reprendront également certaines de ces fonctionnalités sur leurs sites. Je pense notamment à la plate-forme internet développée pour le Résidence Palace - Centre de Presse International.

La cohérence dans la communication était le troisième axe stratégique ?

Toutes les activités de la présidence étaient reprises sur le site www.eutrio.be, quel que soit le niveau de pouvoir en charge de celles-ci. Les Communautés et Régions disposaient de leur propre espace. Cela a permis d'afficher une image cohérente.

Et enfin, l'image de la Belgique...

La présidence, de l'avis de tous les observateurs, a été un grand succès. Le site web et les actions menées par la Chancellerie y ont contribué. Le site web était moderne, dynamique, efficace. Il a donné une image positive de notre pays sur le plan des technologies de pointe. Notre partenariat avec Fedict et avec les Affaires étrangères nous a permis de livrer un outil adapté aux besoins de la présidence, et ce, dans les délais imposés.



Remember...





4

4. L'Agence pour la Simplification administrative (ASA)

Meilleure réglementation, " smart regulation ", " human rules ", dérégulation, gestion de la régulation, simplification législative, ... Quels sont les problèmes et les projets qui se cachent derrière ces termes ? Partant de la constatation que l'inflation désordonnée de réglementations résulte en une augmentation des frais pour les entreprises, une menace pour leur compétitivité et une démission du citoyen, l'Organisation pour la Coopération et le Développement économiques (OCDE) et l'UE ont lancé différents programmes. Ceux-ci ont, entre autres, pour objectif d'aboutir à de meilleures règles, d'associer les parties intéressées à l'élaboration de la législation et d'augmenter l'efficacité de la réglementation.

Depuis de nombreuses années, l'Agence pour la Simplification administrative représente les autorités belges dans différents organes internationaux qui se consacrent à une meilleure réglementation et à la simplification administrative. Au niveau de l'Union européenne, il s'agit, entre autres, du " High Level Group on Better Regulation " et du " Directors on Better Regulation ". Après de l'OCDE, l'ASA est représentée au " Regulatory Policy Committee " et au " Public Governance Committee ".

En 2010, à l'occasion de la Présidence belge, cette collaboration internationale s'est traduite par l'organisation d'un certain nombre d'activités importantes.



© Chancellerie du Premier ministre

Human rules – Humans rule

Un événement inspirateur pour des professionnels qui travaillent à une réglementation parfaite, au " Het Pand " à Gand.



© Chancellerie du Premier ministre

Human rules – humans rule Un événement inspirateur pour des professionnels concernés qui travaillent à une réglementation parfaite

"Het Pand" à Gand

"Pour qui faisons-nous des règles ? Qui sont les entreprises, les gens dans ces entreprises et les simples citoyens dont nous attendons qu'ils respectent nos règles ? Que savent-ils de nos règles ?"

La distance entre la réglementation et les personnes et organisations qui doivent appliquer les règles est souvent grande. Une bonne réglementation signifie faire des règles qui correspondent aux personnes et entreprises qui doivent les comprendre et les appliquer; des règles qui soutiennent les personnes et les entreprises dans leur créativité, leur entrepreneuriat. Nous appelons cela une "réglementation à dimension humaine". Les règles sont également élaborés par des personnes; celles qui travaillent dans l'administration publique, à différents niveaux. Ces personnes utilisent toute une gamme d'instruments pour aboutir à une bonne réglementation, comme les analyses d'impact, les mesures d'effet, les consultations,... L'ensemble des instruments est toutefois fragmenté et compliqué au niveau de l'utilisation et de la durée.

La réglementation à dimension humaine signifie donc également un cadre réglementaire plus intelligent comportant une série compacte d'instruments simples qui, ensemble, mènent à une réglementation orientée sur l'humain qui se trouve derrière celle-ci.

Pendant deux jours, nous sommes allés à la recherche des personnes qui sont derrière les règles. Des personnes issues des secteurs agricole, de l'enseignement, de l'information et financier ont raconté leur histoire et comment elles ont réalisé leur rêve, malgré ou grâce à la réglementation. Il s'agissait, à chaque fois, de projets de petite dimension (ou qui ont commencé ainsi), purs et simples, mais grands au niveau de la créativité.

A l'occasion de cet événement, un manifeste "Human rules – humans rule" a été rédigé et le site web www.humanrules.be a été lancé. Cet événement s'adressait principalement aux directeurs et experts en meilleure réglementation et était organisé par l'ASA, en collaboration avec la Région de Bruxelles-Capitale, Easi-Wal Région wallonne, la Communauté française et le Dienst Wetsmatiging Vlaanderen.

17 & 18/06/2010

Regulatory Policy at the Crossroads Towards a New Policy Agenda

Centre de Conférence de l'OCDE à Paris

En 2007 et 2009, l'OCDE a réalisé une enquête, en collaboration avec l'Union européenne, sur la capacité de régulation des 15 premiers États membres. L'approche belge a également été examinée de manière critique. Début 2010, le rapport final sur la Belgique est paru*. Ce rapport nuancé invite toutes les autorités de notre pays à respecter les principes internationaux convenus en matière de meilleure réglementation et formule une série de recommandations pour ce faire.

Dans le prolongement des rapports nationaux mentionnés ci-dessus, l'OCDE a organisé une conférence à Paris, en collaboration avec les autorités belges assurant la Présidence belge du Conseil de l'Union européenne, le NNR suédois et la 'Bertelsmann Stiftung'. Le sujet de cette conférence était : "Regulatory Policy at the Crossroads - Towards a New Policy Agenda". L'ASA y a apporté son soutien logistique et scientifique. Plus de 350 représentants de tous les pays membres de l'OCDE ont participé à cet événement, qui a été couronné de succès, et aux différentes sessions de brainstorming qui ont été organisées dans ce cadre.

L'objectif de ces enquêtes nationales et de cette conférence était d'aboutir à l'actualisation des recommandations internationales en matière de meilleure réglementation. Une approche pragmatique, associée à des analyses d'impact "ex ante" de la législation, une évaluation "ex post" des résultats et davantage de transparence dans l'élaboration de la réglementation doivent mener à des règles qui correspondent mieux aux besoins de notre société, des entreprises et des citoyens.

La Chancellerie du Premier ministre et l'Agence pour la Simplification administrative jouent un rôle central dans ce processus de changement.

* Ce rapport est uniquement disponible en anglais, sur les sites de l'OCDE et de la Chancellerie du Premier ministre. Un exemplaire sur papier ainsi qu'un résumé dans les deux langues nationales peuvent être demandés auprès de l'ASA (asa@premier.fed.be).

28 & 29/10/2010

Smart regulation & smart communication Finding the right (amount of) words

Musée BELvue à Bruxelles

La perception c'est la réalité. La manière dont les gens perçoivent la réglementation est déterminée en partie par la communication autour de celle-ci.

Une communication intelligente suppose de bien connaître son public. C'est un aspect de la communication que nous, qui faisons les réglementations, perdons souvent de vue. Nous nous concentrons trop souvent sur le message et oublions le bénéficiaire, qui est déjà submergé par toutes sortes d'informations. Et si ce message n'arrive pas, notre réaction est d'augmenter encore l'effort en matière de communication. Or, il y va de la communication comme des règles : plus ne signifie pas toujours mieux. En donnant plus d'informations, on crée parfois davantage de confusion, au lieu de clarifier les choses.

C'est sur ce thème que l'ASA a organisé, en collaboration avec la 'Bertelsmann Stiftung', la Fédération des Entreprises de Belgique (FEB) et le "Dienst Wetsmatiging", un workshop d'un jour au Musée BELvue à Bruxelles.

Comment mieux comprendre son public ? Quand et comment créons-nous de la confusion ? Que pouvons-nous faire en tant que pouvoir public ou en tant qu'entreprise pour éviter ce problème ou le résoudre ? Comment transformer la confusion en clarté et en confiance ?

Plusieurs experts en communication ont partagé leurs visions et méthodes de travail lors de trois "workshops". Ils ont incité les participants à découvrir de nouvelles idées et approches et à enrichir le débat sur la communication et la réglementation.

Des représentants des pouvoirs publics (niveau national et international), des entreprises et leurs organisations ont participé à cette journée d'étude.

06/12/2010





5. Les institutions culturelles fédérales

La Chancellerie possède une responsabilité particulière à l'égard d'un nombre d'institutions. Depuis l'exercice 2004, les institutions culturelles fédérales dépendent de la Chancellerie : le Théâtre royal de la Monnaie, l'Orchestre national de Belgique et le Palais des Beaux-Arts (Bozar). La Chancellerie en assure le suivi administratif et budgétaire et exerce une fonction d'appui au niveau de la gestion. Ces trois institutions disposent chacune de leur propre conseil d'administration, nommé par le gouvernement fédéral. Le conseil d'administration prend toutes les décisions importantes. Un commissaire du gouvernement pour chaque rôle linguistique assure la supervision. Les dotations accordées doivent permettre à ces temples de la culture de poursuivre leur rôle créatif dans la société.

BUDGET 2010
EN MILLIERS D'EUROS

Monnaie
33.332

Orchestre national de Belgique
7.410

Bozar
12.079



BO
ZAR
HO
ME

www.bozar.be



www.nob-onb.be



La Monnaie
De Munt

www.lamonnaie.be





6. La Commission nationale permanente du Pacte Culturel

La loi du Pacte culturel du 16 juillet 1973 contient des règles essentielles en ce qui concerne la politique culturelle de notre pays. Les autorités sont tenues d'impliquer les particuliers et les associations dans leurs projets culturels. Les institutions culturelles publiques doivent faire en sorte de ne pas discriminer les tendances idéologiques ou philosophiques, ni les associations d'utilisateurs. Ceci vaut non seulement pour la gestion et l'utilisation des infrastructures, mais aussi pour l'octroi de subventions en espèces ou en nature. Le Pacte culturel garantit ainsi la démocratisation du secteur culturel.

La loi du Pacte culturel engendre donc davantage de participation, mais prévoit également une Commission permanente du Pacte culturel, laquelle est chargée de veiller à la bonne exécution de cette loi. Toute personne ou association qui estime que le Pacte culturel a été violé peut saisir la Commission du Pacte culturel. Celle-ci instruira la plainte et tentera de concilier les parties. En cas d'échec, elle rendra un avis motivé.

UNE COMMISSION NATIONALE

La Commission du Pacte culturel est une commission nationale qui comprend un groupe linguistique

francophone, néerlandophone et germanophone. Sa compétence couvre l'ensemble du territoire national.

Les membres de la Commission du Pacte culturel sont nommés par les trois parlements communautaires, selon le principe de la représentation proportionnelle. Les membres participent aux délibérations et aux décisions concernant les plaintes, pour autant qu'ils aient voix délibérative. Le bureau de la Commission du Pacte culturel se compose du collège des présidents et des sous-présidents. Ce bureau organise les activités et prépare les réunions de l'assemblée générale.

UNE COMMISSION DE CONCILIATION

La Commission du Pacte culturel est en premier lieu un organe de conciliation. Elle a pour mission principale d'obtenir une conciliation entre les parties. Pour ce faire, elle dispose d'un certain nombre de fonctionnaires qui examinent chaque plainte et accompagnent la procédure de conciliation. Si aucune conciliation n'est possible, la Commission émet un avis motivé indiquant, le cas échéant, les dispositions qui ont été violées. La Commission du Pacte culturel y joint habituellement des recommandations adressées à l'autorité concernée et à l'autorité de tutelle, afin de faire respecter les avis prononcés. Ces avis

sont votés en assemblée générale de la Commission, à laquelle peut assister toute personne intéressée.

En trente ans, la Commission nationale permanente du Pacte culturel a reçu 1.302 plaintes, dont 480 francophones, 815 néerlandophones et 7 germanophones. Les plaintes sont formulées par des tendances politiques représentées dans les organes publics, d'une part, et par des personnes ou des organisations culturelles de la société civile, d'autre part.

Outre ces plaintes, les services administratifs de la Commission du Pacte culturel reçoivent, ces derniers temps, de plus en plus de questions juridiques émanant d'autorités publiques, de citoyens et d'associations. L'administration est, de plus, régulièrement sollicitée pour apporter des solutions préventives ou examiner des propositions politiques.

Au fil des ans, la Commission nationale permanente du Pacte culturel a développé une excellente collaboration avec les administrations provinciales et les Communautés, qui en tant qu'instances de tutelle sont responsables du suivi des avis émis par la Commission.

Le rapport annuel complet de la Commission nationale permanente du Pacte culturel peut être consulté sur www.pacteculturel.be.



Colophon

Edition

Chancellerie du Premier ministre
Direction générale Communication externe
Rue de la Loi 16
1000 Bruxelles
02 501 02 11
www.chancellerie.belgium.be
www.belgium.be

Editeur responsable

Françoise Audag-Dechamps
Présidente du Comité de direction a.i.

Coordination

Service Création & Distribution

Photographies

Ellen Lorang
Olivier Anbergen
Leslie Artamonow
Jorge De Wulf
Yasmina Amire

Concept et mise en pages

CIBE communicatie

Dépôt légal

D/2011/9732/2

Aucun élément de cette publication ne peut être utilisé sans l'autorisation écrite préalable de la Direction générale Communication externe.

E-mail : communicationexterne@premier.fed.be

Ce rapport est également disponible en ligne sur les sites www.chancellerie.belgium.be, www.belgium.be et www.infoshop.belgium.be

Cette publication a été imprimée sur du papier respectueux de l'environnement.





Service public fédéral Chancellerie du Premier ministre
Rue de la Loi 16 1000 Bruxelles

